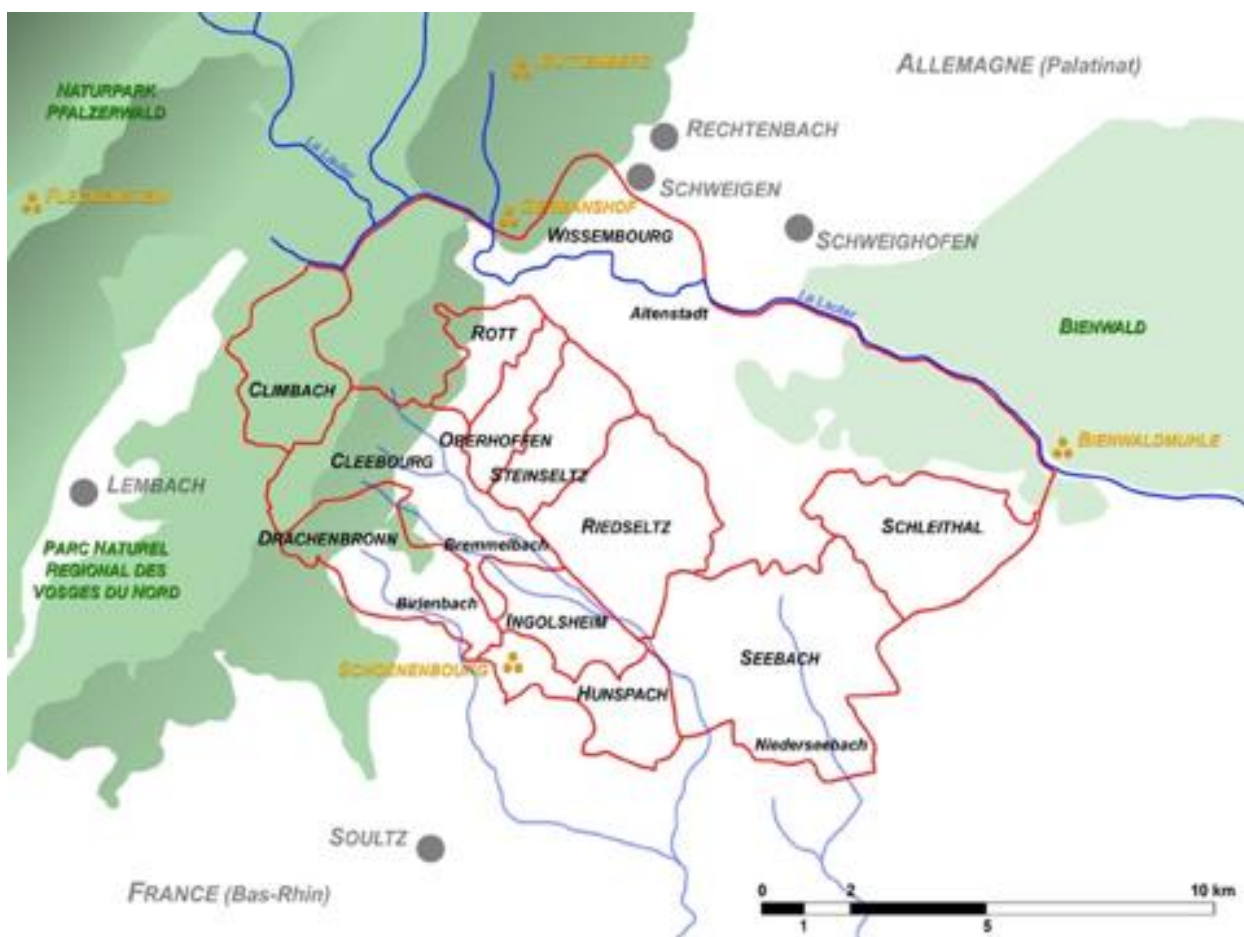


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017



4 Quai du 24 Novembre – BP 80023 – 67160 WISSEMBOURG
Tél : 03 88 05 35 50 – fax : 03 88 05 35 53
www.cc-pays-wissembourg.fr

PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT



I. PRESENTATION

1. Historique

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a été créée par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1994.

Son territoire fait partie de la Région Grand Est, département du Bas-Rhin, arrondissement de Wissembourg et se situe au Nord du département du Bas-Rhin, à la frontière avec l'Allemagne (Rhénanie-Palatinat).

Elle est composée de 12 Communes et 4 Communes associées (Cleebourg/Bremmelbach, Climbach, Drachenbronn/Birlenbach, Hunsbach, Ingolsheim, Oberhoffen-les-Wissembourg, Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach/Niederseebach, Steinseltz, Wissembourg/Altenstadt) et compte une population totale légale de 16 982 habitants (INSEE au 01/01/2016)

2. Siège

Centre Administratif
4 Quai du 24 Novembre
67160 WISSEMBOURG

3. Informations pratiques

Numéro SIRET : 246 700 926 00057
Code APE : 8411Z

Services et permanences au siège de la Communauté de Communes

- RAMAT – Relais d'assistants maternels
- Antenne de la Sous-Préfecture de Haguenau-Wissembourg
- Chambre de métiers d'Alsace
- SIVU Forestier
- La Passerelle
- PIG Renov'Habitat 67 – URBA CONCEPT
- UNIAT
- EIE - conseiller énergie pour les particuliers
- CEP - conseiller énergie pour les communes
- SIG - Système d'Information Géographique

4. Les élus (élections du 28 avril 2014)

Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, Serge STRAPPAZON

Maire de Cleebourg : Serge STRAPPAZON

Maire délégué de Bremmelbach : Dominique DEMANGE (N.C.C.)*

Maire de Climbach : Stéphanie KOCHERT

Maire de Drachenbronn : Pierre KOEPF

Maire délégué de Birlenbach : Georges WERLY

Maire d'Ingolsheim : Richard FREY

Maire de Hunsbach : Bertrand WAHL

Maire d'Oberhoffen Les Wissembourg : Robert ARNOLD

Maire de Riedseltz : René RICHERT

Maire de Seebach : Michel LOM

Maire délégué de Niederseebach :	François HEINTZ (N.C.C.)*
Maire de Rott :	Brigitte CONUECAR
Maire de Schleithal :	Joseph SCHNEIDER
Maire de Steinseltz :	Georges BURGER
Maire de Wissembourg :	Christian GLIECH
Maire délégué d'Altenstadt :	Jean-Claude HUCK

**N.C.C. : non conseiller communautaire*

Les Vice-Présidents

1 ^{er} vice-président :	Christian GLIECH
2 ^e vice-président :	Brigitte CONUECAR
3 ^e vice-président :	Jean-Max TYBURN
4 ^e vice-président :	René RICHERT
5 ^e vice-président :	Bertrand WAHL
6 ^e vice-président :	Stéphanie KOCHERT

5. Délégations des Vice-Présidents et leurs attributions

Monsieur Christian GLIECH, 1^{er} Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Gestion des interfaces entre les différents pôles et la ville de Wissembourg (épanouissement de la personne, zones d'activités, tourisme, mutualisation, environnement),
- Stratégie globale de développement, zones d'activités intercommunales,
- Promotion et prospection économique,
- Entretien et propreté, viabilité hivernale des espaces publics des zones d'activités intercommunales (les espaces publics comprennent les espaces verts, la signalétique, les bassins de rétention, les fossés, les pistes cyclables ainsi que les voies et réseaux),
- Coordination des infrastructures de transports ferrés et de leur interface avec les autres modes de transport,
- Accueil des gens du voyage. Sécurité de l'aire de grand passage.

Madame Brigitte CONUECAR, 2^e Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- La petite enfance et l'enfance : relations avec la CAF et le Conseil Général dans le cadre du contrat enfance, suivi du multi-accueil « La Maison de l'Enfance », relations avec le Relais d'assistants maternels, la ludothèque, les périscolaires et les cantines scolaires, distribution des livres scolaires, organisation des comités de pilotage, suivi de toutes les actions menées sur le territoire en faveur de l'enfance.
- La jeunesse : relation avec le Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse, partenariat avec la FDMJC, suivi des animations sur tout le territoire, organisation des comités de pilotage, relations avec le collège et le lycée.
- Actions transfrontalières avec les partenaires jeunesse allemands.
- Les seniors : la structure d'accueil de jour pour personnes âgées, l'ESPAS, partenariat avec l'ANCV dans le cadre des « seniors en vacances », étude et mise en place du transport à la demande.
- La culture.
- Les relations avec les associations.

Monsieur Jean-Max TYBURN, 3^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Economie : correspondant des entreprises pour le développement, relations avec les entrepreneurs, les artisans, définition des besoins propres,
- Chargé des relations avec la Région, les chambres consulaires et les organismes transfrontaliers en liaison avec 4^e Vice - Président,
- Réflexions sur l'hôtel des entreprises (projet au stade de définition),
- Développement touristique : inventaire des ressources touristiques du Pays, définition des aides possibles,
- Elaboration du projet touristique du Pays de Wissembourg, et étude des interfaces avec les autres communautés de communes,
- Aménagement et entretien des pistes cyclables, des sentiers et parcours communautaires

Monsieur René RICHERT, 4^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Elaboration et suivi contrat de territoire,
- Mutualisation au sens large : définition de la politique à mettre en œuvre : achats groupés (cadre juridique possible) et retour d'expériences ou échanges. Simplification de l'action communautaire et identification des compétences à adapter ou à prendre pour soulager l'action des communes,
- Etude sur la mutualisation de l'action et des moyens des secrétaires de mairies et des moyens techniques des communes,
- Gestion et politiques des achats, marchés à bon de commande pour prestations groupées,
- Etudes, réalisation et maintenance des bâtiments communautaires Suivi des aires de jeux communautaires et du terrain de football en gazon synthétique,
- Organisation et gestion de la banque de matériel,
- Relations avec partenaires allemands : organisation des manifestations, suivi des projets. Chargé de la mise en œuvre des projets transfrontaliers initiés par les autres Vice – Présidents

Monsieur Bertrand WAHL, 5^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Urbanisme : PLUI, suivi des dossiers de modification ou révision : assurer la veille auprès des communes pour finaliser les dossiers de modification ou révision,
- Analyse de l'impact de la loi ALUR sur urbanisme intercommunal,
- Politique de l'habitat et le suivi des indicateurs PLH, la prise en compte des problématiques des logements vacants et du dépeuplement des centres villages,
- Réhabilitation du parc privé ancien et soutien à l'embellissement de nos villages (ravalement des façades),
- Suivi du SCOT Alsace du Nord,
- Représentant de la COMCOM auprès de l'Etablissement Public Foncier (EPF) et mise en œuvre des procédures éventuelles de préemption liées,
- Participation au développement, à la mise en œuvre et à l'administration du S.I.G,
- Gestion du dossier « accessibilité » pour aider les communes face à la réglementation,
- Sécurité dans les bâtiments communautaires et lors des manifestations. Prévention des risques,
- Elaboration du guide réglementaire au profit des maires.

Madame Stéphanie KOCHERT, 6^e Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Réglementation Natura 2000, impact sur le territoire,
- Prise en compte du schéma régional de cohérence écologique : impact sur les secteurs des différentes communes, relations avec les partenaires (état, mairies, agriculteurs, associations ...)
- Développement durable, écologie urbaine et rurale. Recyclage des déchets verts. Promotion des opérations de sensibilisation aux pratiques du compostage individuel. Education à l'environnement en lien avec différentes associations de protection et de valorisation de l'environnement (CINE, associations arboriculteurs...)
- Les énergies renouvelables, les aides pour le solaire,
- La valorisation du patrimoine naturel et paysager du Pays de Wissembourg en coordonnant l'entretien et la valorisation des sentiers existants (éditions de topoguides pour améliorer la lisibilité de l'offre) et création d'un plan local de randonnées et voies vertes (améliorer l'offre existante en aménageant des sentiers intercommunaux et développement des voies vertes en lien avec les autres COMCOM),
- Création d'itinéraires de randonnée équestre,
- Création d'itinéraires d'interprétation du patrimoine,
- Prévenir les risques naturels tout en préservant les ressources naturelles (suivi de l'impact des travaux sur les coulées de boue, mise en valeur des vergers...).

6. Membres de commissions

COMMISSION D'APPEL DOFFRES

Titulaires :

Mme. Brigitte CONUECAR
M. Christian GLIECH
Mme. Stéphanie KOCHERT
M. Pierre KOEPF
M. Richard FREY

Suppléants :

M. René RICHERT
M. Georges BURGER
M. Georges WERLY
M. Jacky KOCHERT
M. Michel LOM

COMMISSION TRANSFRONTALIERE

M. RICHERT René : Vice-Président responsable – M. GLIECH Christian – M. STRAPPAZON Serge - Mme. ROTT Cornélia – Mme. MATTER Isabelle – Mme. CONUECAR Brigitte – M. KELLER Martial – M. BURGER Georges.

COMMISSION PERISCOLAIRE

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne – M. KOEPF Pierre – M. WAHL Bertrand – Mme. PHIIPPS Astride – M. SCHNEIDER Joseph – M. BALL Christophe – Mme. KOCHERT Stéphanie

COMMISSION PETITE ENFANCE

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. FEYEREISEN-HAINE Evelyne – DAMBACHER Sandra – WENDLING Anne-Marie – PHILIPPS Astride – WENNER Sylvie

GROUPE DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RYTHMES SCOLAIRES AU NIVEAU DES PERISCOLAIRES

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. DAMBACHER Sandra – PHILIPPS Astride – KOCHERT Stéphanie – WENNER Sylvie et M. KOEPF Pierre.

GROUPE DE TRAVAIL PERSONNES AGEES

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. TETE Catherine – FEYEREISEN-HAINE Evelyne – PHILIPPS Astride – WENDLING Anne-Marie et MM HUCK Jean-Claude - KOEPF Pierre.

GROUPE DE TRAVAIL SPORTS

M. RICHERT René : Vice-Président responsable – en relation avec les Présidents des associations sportives pour la gestion du terrain en gazon synthétique.

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

M. WAHL Bertrand : Vice-Président responsable – Mmes. FEYEREISEN-HAINE Evelyne – ROTT Cornélia - PHILIPPS Astride et MM KOEPF Pierre – STRAPPAZON Serge.

COMMISSION DELEGATION SE SERVICE PUBLIC

Mme CONUECAR Brigitte : Vice-Président responsable – MM. LOM Michel – SCHNEIDER Joseph – Mmes. PHILIPPS Astride – FEYEREISEN-HAINE Evelyne et KOCHERT Stéphanie

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES POUR TRAVAUX SUR IMMEUBLES

M. WAHL Bertrand : Vice-Président responsable – Mme KOCHERT Stéphanie et M. LOM Michel

7. La Communauté des Communes du Pays de Wissembourg est membre des structures extérieures suivantes

- SMICTOM Nord du Bas-Rhin - ordures ménagères
- ADEAN - Association pour le développement de l'Alsace du Nord
- CTAC (Comité territorial d'animation et de coordination local auprès de l'ADEAN)
- SCOT DE L'ALSACE DU NORD
- EPF – Etablissement public foncier
- PNRVN – Parc naturel régional des Vosges du Nord
- Conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Lauter
- Conseil d'administration de l'Office de Tourisme du Pays de Wissembourg
- RELAIS CULTUREL – NEF

8. Les réunions en 2017

- ✓ Nombre de réunions :
 - du BUREAU (les Maires et les Vice-Présidents) : 4 réunions
 - du CONSEIL : 5 réunions
- ✓ Nombre de délibérations :
 - 11 délibérations ont été prises au BUREAU
 - 86 délibérations ont été prises au CONSEIL

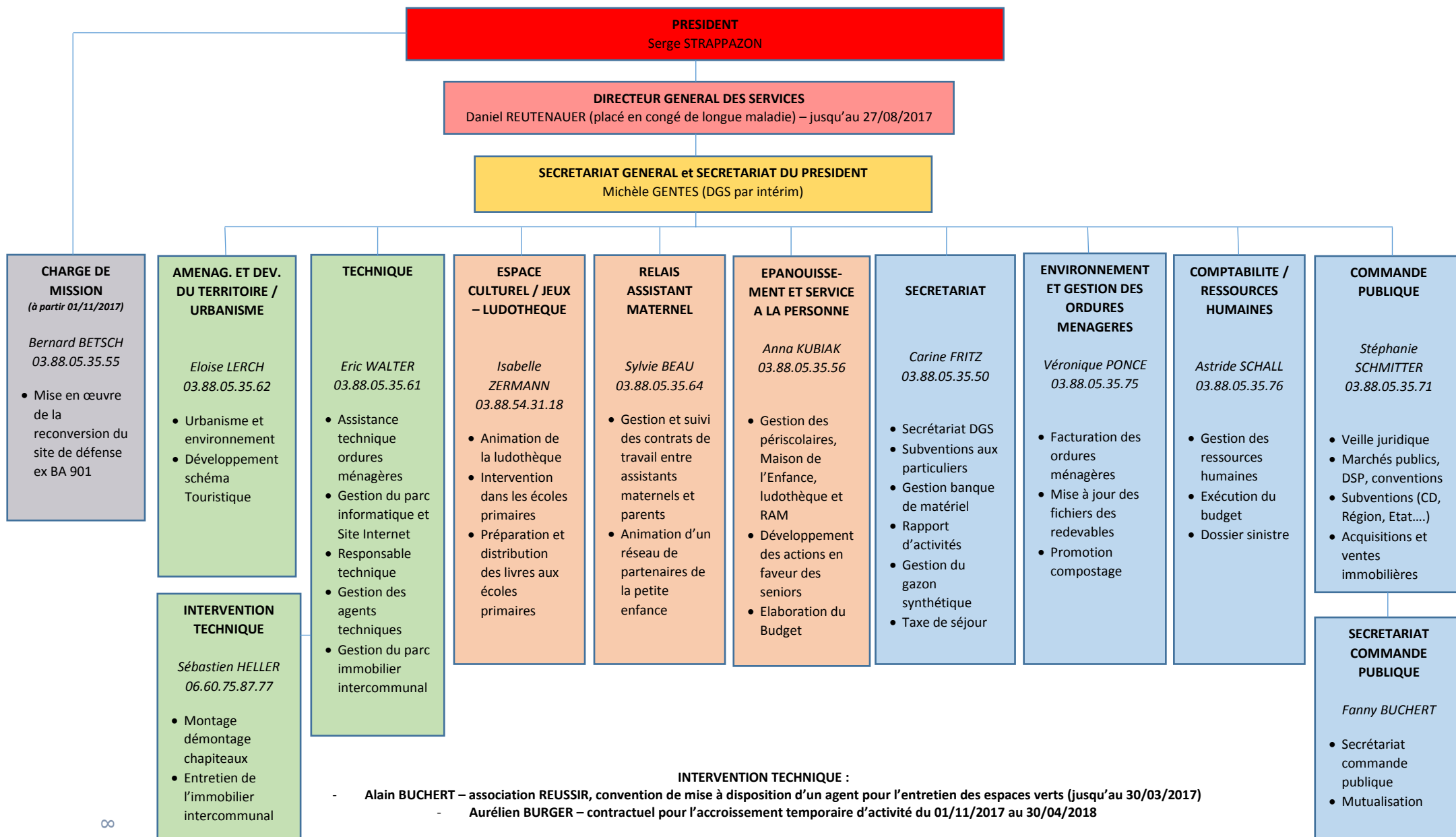
II. ORGANISATION

1. Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est l'organe de décision de la Communauté de Communes. Il est saisi de tous projets de délibérations, des budgets, des comptes administratifs. Il est constitué de 33 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CLEEBOURG	STRAPPAZON Serge BALL Christophe	LORENTZ Marcel
CLIMBACH	KOCHERT Stéphanie	
DRACHENBRONN	KOEPF Pierre WERLY Georges	
HUNSPACH	WAHL Bertrand HEIBY Sylvie	
INGOLSHEIM	FREY Richard	ILTIS Jean-Claude
OBERHOFFEN	ARNOLD Robert	PICARD Yvette
RIEDELSELTZ	RICHERT René PHILIPPS Astride	STROHL Claude
ROTT	CONUECAR Brigitte	
SCHLEITHAL	SCHNEIDER Joseph SCHMITT Chantal TETE Catherine	
SEEBACH	LOM Michel ROTT Cornélia ROHMER François	
STEINSELTZ	BURGER Georges KASTNER Daniel	
WISSEMBOURG	GLIECH Christian FEYEREISEN-HAINE Evelyne HUCK Jean-Claude MATTER Isabelle KOCHERT Jacky SCHWEINBERG Nadine FISCHER Etienne WENDLING Anne-Marie KELLER Martial WENNER Sylvie TYBURN Jean-Max DAMBACHER Sandra PFEFFER Jean-Louis	

2. Organigramme



III. STATUTS

1. Compétences de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

La Communauté de Communes a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

✓ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Elaboration et mise en œuvre d'une charte de développement local.
- Zone d'aménagement concertée d'intérêt communautaire.

✓ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4257-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

- Constitution de réserves foncières pour la création de toutes nouvelles zones d'activités économiques à finalité industrielle, artisanale, tertiaire et commerciale et touristique,
- Etudes de faisabilité et d'impact destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion de zones d'activités économiques communautaire, à vocation économique, industrielle, artisanale, commerciale, tertiaire.
- Aménagement, équipement, gestion et entretien des zones d'activités économiques avec instauration de la taxe professionnelle de zone.
- Etudes préalables à l'OCM (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) et au FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Réalisation d'études portant sur le commerce et l'artisanat (diagnostic, prospectives...)
- Opération de rénovation du commerce et de l'artisanat.
- Etudes de faisabilité destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Actions, recherches et prospections tendant à favoriser l'accueil, l'environnement, le maintien, l'extension des entreprises industrielles, artisanales, de services et commerciales dans le cadre des zones d'activités économiques.
- Création, rénovation, aménagement, équipement, gestion, fonctionnement d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Mise en œuvre du contrat de revitalisation du site de la Défense

✓ A compter du 1^{er} janvier 2018, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.

✓ **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.**

✓ **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

COMPETENCES OPTIONNELLES

✓ **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.**

- L'étude, la création, l'aménagement, l'équipement et l'entretien :
 - de sentiers pédestres (viticoles, arboricoles et forestiers).
 - de parcours historiques, patrimoniaux et naturels intra-muros et extra-muros sur le périmètre de la communauté de communes du Pays de Wissembourg.
- Etude, création, aménagement, équipement et entretien des pistes cyclables hors agglomération assurant la liaison entre les communes ou vers les ZAE.
- Participation à des opérations de promotion des pratiques de compostage.
- Acquisitions de terrains, mesures de protection, travaux d'aménagement et d'entretien visant à la réduction des coulées d'eaux boueuses.
- Développement de l'énergie éolienne

✓ **Politique du logement et du cadre de vie.**

- Elaboration, suivi et révision d'un Plan Local de l'Habitat.
- Etude pré-opérationnelle et mise en œuvre d'une opération d'amélioration de l'habitat.
- Actions de préservation du patrimoine bâti ancien.

✓ **Création, aménagement et entretien de la voirie.**

- Création, aménagement et entretien de voiries de dessertes directes externes et des aménagements routiers connexes pour les zones d'activités économiques communautaires.

✓ **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires.**

- contribution aux charges de fonctionnement de la piscine de Drachenbronn incombant aux communes de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, membres du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de la piscine de Drachenbronn.

✓ **Actions sociales d'intérêt communautaire :**

- Etude, création, aménagement, gestion et entretien :
 - des structures d'accueil de la petite enfance : haltes-garderies-crèches, ludothèques et relais d'assistantes maternelles,
 - des structures d'accueil périscolaire pour les enfants de 3 à 12 ans de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,
 - d'un terrain de football en gazon synthétique,
- Conduire, coordonner et soutenir les actions d'animation en faveur de l'enfance et de la jeunesse.
- Etude, promotion et aide pour le maintien à domicile de personnes âgées et de personnes à mobilité réduite. Actions en faveur de la solidarité et des services à rendre à la population.

- Etudes, aménagement et équipement de structures favorisant l'accueil temporaire de jour de personnes âgées. Conventionnement avec le Centre Hospitalier pour la gestion.
- Soutien au service de portage de repas pour les personnes retraitées ou invalides habitant sur le territoire. Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées.
- Aménagement, équipement, fonctionnement et gestion d'un Espace d'Accueil Senior et possibilités de conventionnement avec d'autres structures comme le Centre Hospitalier, les maisons de retraite, des collectivités territoriales ou encore des communautés de communes.

COMPETENCES FACULTATIVES

- Acquisition d'une série d'œuvres littéraires de jeunesse citées dans la liste de références ministérielles et dont la lecture est rendue obligatoire par le Ministère de l'Education Nationale (programme officiel). Ces livres seront mis à disposition de l'ensemble des écoles primaires de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.
- Etude et signature de conventions pour la mise en place de structures de formation continue transfrontalière.
- Partager des services et assurer des prestations de services de manière conventionnelle pour les communes membres.
- Soutien des vergers écoles pour les plantations hautes tiges.
- Acquisition, entretien, gestion, prêt et formation des utilisateurs du matériel composant la « Banque de Matériels » (chapiteaux, podiums, nacelle, sono,...)
- Elaboration, numérisation et mise à jour des fonds de plans des communes membres de la communauté de communes
- Etudes, constitution, mise à jour d'un Système d'Information Géographique
- Tourisme :
 - Réalisation de cartes, de dépliants, de brochures,
 - Participation à la réalisation de manifestations touristiques intercommunales, inter-communautaires et transfrontalières,
 - Aménagement, études et gestion du Fort de Schoenenbourg,
 - Etudes, création (acquisition), aménagement, travaux et gestion de la Maison Ungerer
- Développement des technologies de l'information et de la communication
- Coopération transfrontalière : Adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (CEGT) Eurodistrict PAMINA

2. Modification des statuts

Deux modifications des statuts de la Communauté de Communes sont intervenues le 13 octobre 2017 (date de l'arrêté) :

- Développement des technologies de l'information et de la communication
- Coopération transfrontalière : Adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (CEGT) Eurodistrict PAMINA

IV. MARCHES PUBLICS

1. MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX

Parc touristique innovant – marché de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre du projet de parc touristique innovant, la communauté de communes a fait appel à un maître d'œuvre pour le suivi des travaux d'aménagement d'un parking, de la route d'accès et de l'alimentation en eau et en électricité. Ce marché de maîtrise d'œuvre a été signé le 24 février 2017 pour un montant de 24 640 € HT. Ce marché a fait l'objet d'un premier avenant signé le 07 novembre 2017.

Parcours extérieur Fort de Schoenenbourg

Un parcours permettant de découvrir les ouvrages extérieurs du Fort de Schoenenbourg a été créé sur les communes d'Ingolsheim et de Hunspach. Plusieurs panneaux pédagogiques et une table d'orientation ont été installés, ainsi que du mobilier, pour un montant total d'environ 13 000 € HT. Un parking d'une dizaine de places a également été aménagé.

Aménagement de points de vue touristiques

Deux points de vue touristiques ont été conçus en 2017. L'un est situé sur les hauteurs de Rott, sur l'itinéraire pédestre du sentier arboricole. L'autre est situé sur les hauteurs de Cleebourg au lieu-dit Reifenberg. Les points de vue sont équipés d'une table-banc et de poubelles pour un montant total d'environ 9 500 € HT. Celui de Rott bénéficie en outre d'une table d'orientation permettant d'apprécier le panorama sur les vignes et l'ensemble de la plaine rhénane.

ZAE SUD et SUD Extension : rénovation de l'éclairage public

Afin de se prémunir de l'augmentation des charges de fonctionnement tout en réduisant l'impact environnemental, la comcom a décidé d'engager le remplacement des lanternes sodium par des lanternes led haute efficacité, couplées à des horloges astronomiques. 109 luminaires ont été remplacés par l'entreprise FRITZ ELECTRICITE pour un coût de 36 000 € HT. Ceci permettra de diviser la consommation par 4, et, au final, les économies générées permettront de rentabiliser l'investissement en moins de trois ans.

Identification des bacs d'ordures ménagères

La période de tests qui a été entreprise par les communautés de communes de l'Outre Forêt, Sauer Pechelbronn et Pays de Wissembourg avant la mise en place effective de la facturation incitative à la levée et à la pesée, initialement envisagée au 1^{er} janvier 2017, a montré la nécessité d'une mise à niveau des puces installées, afin de garantir la fiabilité dans l'affectation à l'utilisateur des données enregistrées. C'est pour cette raison que la comcom a fait appel à RF CONCEPTION pour une mise à niveau du parc de puces d'identification des bacs à ordures ménagères, sur une période de trois ans et un coût total HT de 32 430 €.

Panneaux à l'attention des camping caristes

Suite à la mise en place d'une borne de service pour camping-cars au niveau de la rue de la scierie à Wissembourg, il a été décidé de la compléter avec un panneau d'informations touristiques. Partant du constat qu'il fallait également proposer à ce public de plus en plus nombreux des endroits pour stationner (en-dehors de l'aire de service), plusieurs communes ont accepté de leur réserver un ou plusieurs emplacements. De ce fait il a été décidé que ces aires de stationnement seront dotées du même panneau touristique. Le coût est de 16 000 € HT pour 14 panneaux. La mise en place de ces panneaux devrait se faire en 2018, une validation est en attente au niveau de la Ville de Wissembourg.

2. MARCHES PUBLICS MUTUALISES

Fournitures de bureau du 01/01/2018 au 31/12/2021

Dans le cadre de la mutualisation et pour le compte du groupement de commandes, un marché pour l'achat de fournitures de bureau et écoles, papeterie et consommables informatique et d'impression a été lancé pour l'année 2017. Le marché de 2017 étant arrivé à son terme, un nouveau marché a été lancé pour 4 ans, du 01/01/2018 au 31/12/2021, pour 11 collectivités.

Achat groupé de terre végétale

Une commande groupée de terre végétale a été passée pour 5 collectivités. Ce regroupement a permis une économie d'environ 10 % sur la facture totale.

Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la mutualisation des assurances

Un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été recruté pour assister la communauté de communes à la rédaction et à la passation d'un appel d'offres pour la mutualisation des assurances de 9 collectivités intéressées. Le coût total de cet AMO a été de 3 500.00 € HT, réparti entre les communes participantes.

Mutualisation des contrats d'assurances

Les nouveaux contrats d'assurances ont pris effet au 01/01/2018 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31/12/2022. Il s'agit des contrats suivants : dommages aux biens / responsabilités / véhicules / protection fonctionnelle des agents et des élus. La mutualisation a permis de faire une économie totale, toutes communes confondues, de 58 % par an, soit 53 677.36 € HT.

Contrôles réglementaires du 01/01/2017 au 31/12/2018

Différents contrôles sont obligatoires dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et ont été mutualisés pour une période de 2 ans. Ainsi, les vérifications électriques, installations thermiques et de gaz, cuisines professionnelles, ascenseurs et qualité de l'air dans les écoles élémentaires, ont été mutualisées pour les 13 collectivités. Coût total des contrôles pour un an : 69 209.00 € HT.

Contrôle et maintenance des extincteurs et Robinets d'Incendie Armés (RIA) du 01/01/2017 au 31/12/2018

Le contrôle et la maintenance des extincteurs et RIA a été mutualisé pour les 13 collectivités. Un total de 557 extincteurs et 5 RIA ont été contrôlés sur le territoire de la communauté de communes pour un total de 1 300.40 € HT en 2017.

Contrôle des légionnelles 2017

9 collectivités étant concernées par le contrôle obligatoire des légionnelles, les laboratoires agréés du Bas-Rhin ont été sollicités pour l'établissement d'un devis. Le laboratoire retenu pour 2017 a facturé le prélèvement et l'analyse des 23 points à 1 320.00 € HT.

Contrôle des équipements sportifs et de loisirs

Ces contrôles ont été mutualisés pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2020. 13 collectivités ont participé pour un coût total annuel d'environ 35 000 € HT. Une soixantaine d'équipements sont concernés, répartis en 4 lots.

Gaz naturel

L'achat de gaz naturel a été mutualisé pour la période du 01/10/2017 au 31/12/2020. Ce regroupement a permis de faire une économie de 10 % sur la dépense annuelle, soit environ 10 000.00 € HT pour les 24 sites appartenant aux deux collectivités concernées (Ville de Wissembourg et Cdc Pays de Wissembourg).

Formations mutualisées

3 formations ont été mutualisées pour les agents des collectivités membres de la communauté de communes : utilisation d'un défibrillateur, bucheronnage, CACES 1 et 4.

La mutualisation de formations permet essentiellement aux agents d'éviter des déplacements en organisant les sessions sur Wissembourg.

3. SUBVENTIONS

Pour l'année 2017

Subventions notifiées :

Objet	Montant de la subvention accordée	Tiers
AIRE DE SERVICE CAMPING-CARS	13 371,40 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL
CRSD - CHARGE DE MISSION	160 000,00 €	ETAT
MAISON DE L'ENFANCE TRAVAUX D'ENTRETIEN	17 792,00 €	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
REFECTION DU PONT ST REMY	33 784,56 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL
Montant total	224 947,96 €	

Subventions versées :

Objet	Montant de la subvention versée	Tiers
AIRE DE SERVICE CAMPING-CARS	11 808,00 €	ETAT
AIRE DE SERVICE CAMPING-CARS	5 903,70 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL
CRSD - CHARGE DE MISSION	8 294,00 €	ETAT
TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES COULEES D'EAU BOUEUSE	13 457,92 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL
TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES COULEES D'EAU BOUEUSE	3 324,00 €	ETAT
PARCOURS EXTERIEUR FORT DE SCHOENENBOURG	6 000,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL
POINTS DE VUE TOURISTIQUES	6 000,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL
REFECTION DU PONT ST REMY	9 289,41 €	REGION GRAND EST
Montant total	64 077,03 €	

4. BANQUE DE MATERIEL

Elu en charge du service :

René RICHERT – Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Agent en charge du service :

Carine FRITZ

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg met à disposition de ses associations et de ses Communes membres du matériel pour leurs festivités.

Ce matériel est regroupé dans le hall intercommunal de Wissembourg d'une superficie de 1 000m².

Liste et caractéristiques du matériel composant la banque de matériel :

Type de matériel	Quantité disponible	Observations
Chapiteau 7X14 mètres	7	Superficie de 100 m ²
Chapiteau 10X25 mètres	1	Superficie de 250 m ²
Sonorisations	3	Hautparleur & micro
Podium	1	La moitié : 63 m² (28 panneaux de 1.5mx1.5m) La totalité : 126 m² (56 panneaux de 1.5mx1.5m) Hauteur du podium 0.90m
Scène mobile (camion)	1	8X6 mètres ou 8X4 mètres
Chalet en bois 4X2 mètres	11	
Chalet en bois 6X2 mètres	5	
Nacelle	1	

Niveleuse	1	
Grilles d'exposition	12	
Barrière de sécurité	12	
Coffret électrique	3	
Vidéoprojecteur	1	
Ordinateur portable	1	
Panneaux de signalisation		Divers
Panneau indicateur de vitesse	1	
Radar	1	

Les modalités de mise à disposition :

- Toute demande de location doit obligatoirement se faire par écrit
- Un chèque de caution libellé à M. le Trésorier de Wissembourg est à déposer à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg avant récupération du matériel

Les tarifs de mise à disposition sont les suivants :

- Pour les associations des Communes membres :

<i>Matériel</i>	<i>Prix TTC</i>
Chapiteau 7X14	100 €
Chapiteau 10X25	180 €
Sonorisation	28 €
½ podium	100 €
Podium entier	180 €
Nacelle : ½ journée	55 €
Nacelle : 1 journée	92 €
Chalet en bois	60 €
Scène mobile	120 €
Vidéoprojecteur	Gratuit
Ordinateur Portable	Gratuit
Grilles d'exposition	Gratuit
Barrière de sécurité	Gratuit

- Pour les Communes et les Ecoles des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
L'ensemble du matériel est mis à disposition gratuitement et sans limite
- Pour les associations, Communes et Communauté de Communes hors Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

<i>Matériel</i>	<i>Prix TTC</i>
Chapiteau 7X14	440 €
Chapiteau 10X25	605 €
Sonorisation	55 €
½ podium	440 €
Podium entier	605 €
Chalet en bois	121 €

- Pour les particuliers/privés
Suite au contrôle de la Chambre Régionale des comptes, la Communauté de Communes n'est plus autorisée à louer son matériel aux particuliers/privés

Les modalités concernant le transport :

- Pour les associations : Un forfait de 25 € TTC pour l'enlèvement et le retour du matériel
- Pour les communes : gratuit
- La scène mobile sera toujours transportée par la Communauté de Communes du pays de Wissembourg au tarif forfaitaire de 25 € TTC (pour l'enlèvement et le retour)

Assurance :

Les chapiteaux sont assurés par la Communauté de Communes auprès de l'assureur GROUPAMA pour les garanties et risques suivants :

Responsabilité générale civile / Incendie, tous dommages matériels chapiteaux, attentats, catastrophes naturelles : contrat N° 10056214 Q-0033. Ce contrat a pour objet de garantir l'accusé contre tous bris et destructions accidentels, subis par le chapiteau monté, démonté et en cours de transport.

Chaque organisateur de manifestations est tenu de prendre une assurance (en principe une responsabilité civile annuelle) pour la manifestation qu'il organise et qui le couvre pour tous dommages pouvant survenir lors de l'organisation de cette manifestation, n'ayant pas forcément de lien avec les chapiteaux mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

5. DIVERS

1. Foncier

Pas de vente de terrains au cours de l'année 2017.

A noter néanmoins que la communauté de communes a rétrocédé par acte notarié du 14 mai 2017 et à l'euro symbolique un terrain à la commune de Schleithal d'une superficie de 3.88 ares. Situé à côté de la salle polyvalente, ce terrain avait été acquis en 2010 et devait permettre l'implantation d'un périscolaire. Or entre temps ce projet a été abandonné.

2. Assurance

4 dossiers de sinistres ont été ouverts en 2017 et confiés aux assurances Groupama, à savoir :

- Deux sinistres concernant le Périscolaire à DRACHENBRONN : clôture endommagée suite à un choc avec un véhicule, dommages suite à un vol avec effraction
- Un sinistre lié à un dommage aux biens : contrat auto (véhicule mis à disposition de l'Espace Jeunes)
- Un sinistre lié à un dommage aux biens : contrat RC (jet de pierre lors de travaux de débroussaillage dans la ZAE SUD EXT sur un véhicule en stationnement)

BUDGET FINANCES



I. BUDGET

Le budget de la Communauté de Communes comprend d'une part le budget principal et d'autre part deux budgets annexes.

Le budget principal reprend les dépenses et les recettes liées au fonctionnement de la Communauté de Communes ainsi que les opérations qui ne font pas l'objet d'un budget annexe.

Les budgets annexes retracent les opérations liées à l'aménagement des zones d'activités

- Le budget ZAE EST
- Le budget ZAE SUD EXTENSION

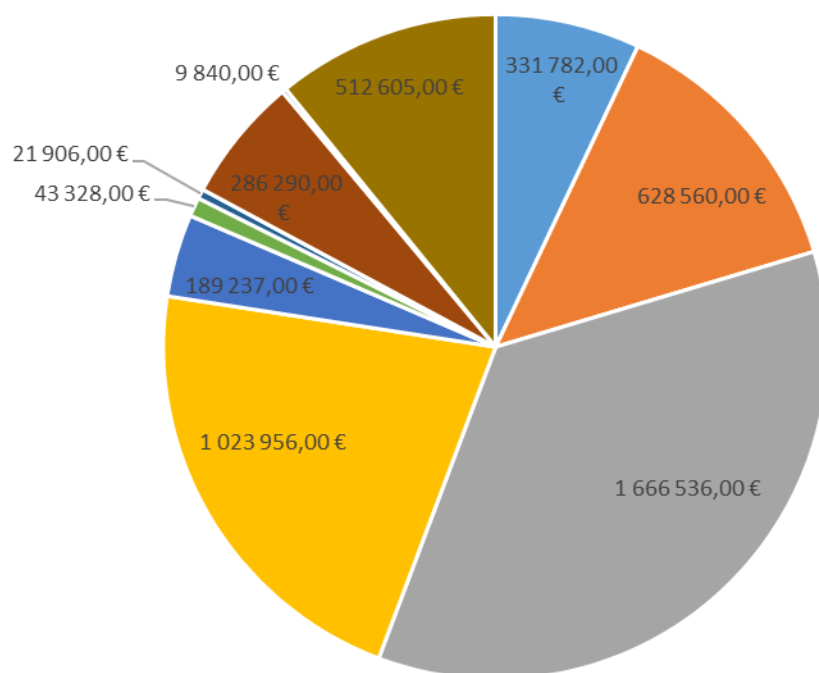
1. BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 6 722 000€

Investissement en dépenses et en recettes : 2 032 000€

Dépenses de fonctionnement : 4 714 040 €

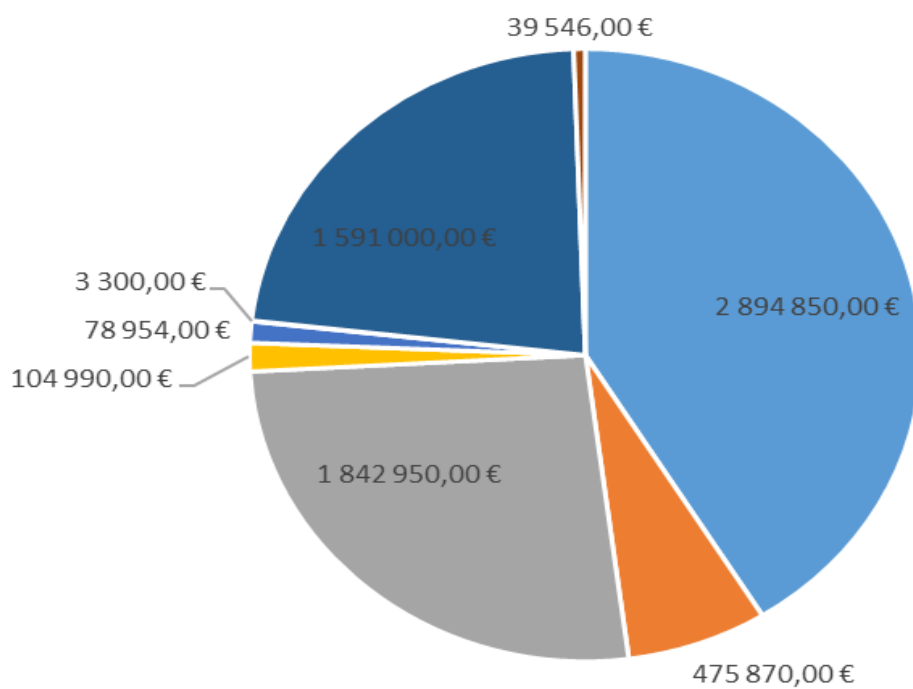
Dépenses de fonctionnement 2017



- Charges à caractère général (eau, énergie, entretien et réparations, assurances, ...) 331.782 €
- Charges de personnel (salaires et charges sociales, indemnités des élus) 628.560 €
- Participation à verser au SMICTOM (ordures ménagères) 1.666.536 €
- Enfance, petite-enfance, jeunesse, seniors 1.023.956 €
- Culture, tourisme, patrimoine 189.237 €
- Charges financières 43.328 €
- Charges exceptionnelles 21.906 €
- Dotations aux amortissements 286.290 €
- Dotations aux provisions 9.840 €
- Divers 512.605 €

Recettes de fonctionnement : 7 031 460 €

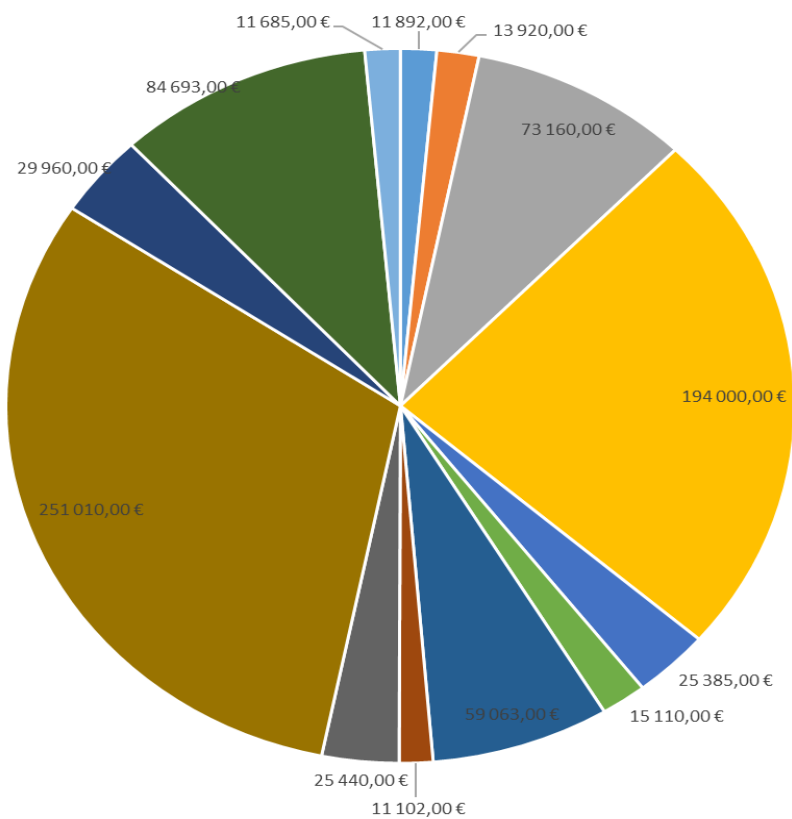
Recettes de fonctionnement 2017



- Fiscalité locale 2.894.850 €
- Subventions, participations et dotations 475.870 €
- Redevances ordures ménagères 1.842.950 €
- Produits courants 104.990 €
- Subventions transférées au compte de résultat 78.954 €
- Produits exceptionnels 3.300 €
- Résultant de fonctionnement reporté 1.591.000 €
- Divers 39.546 €

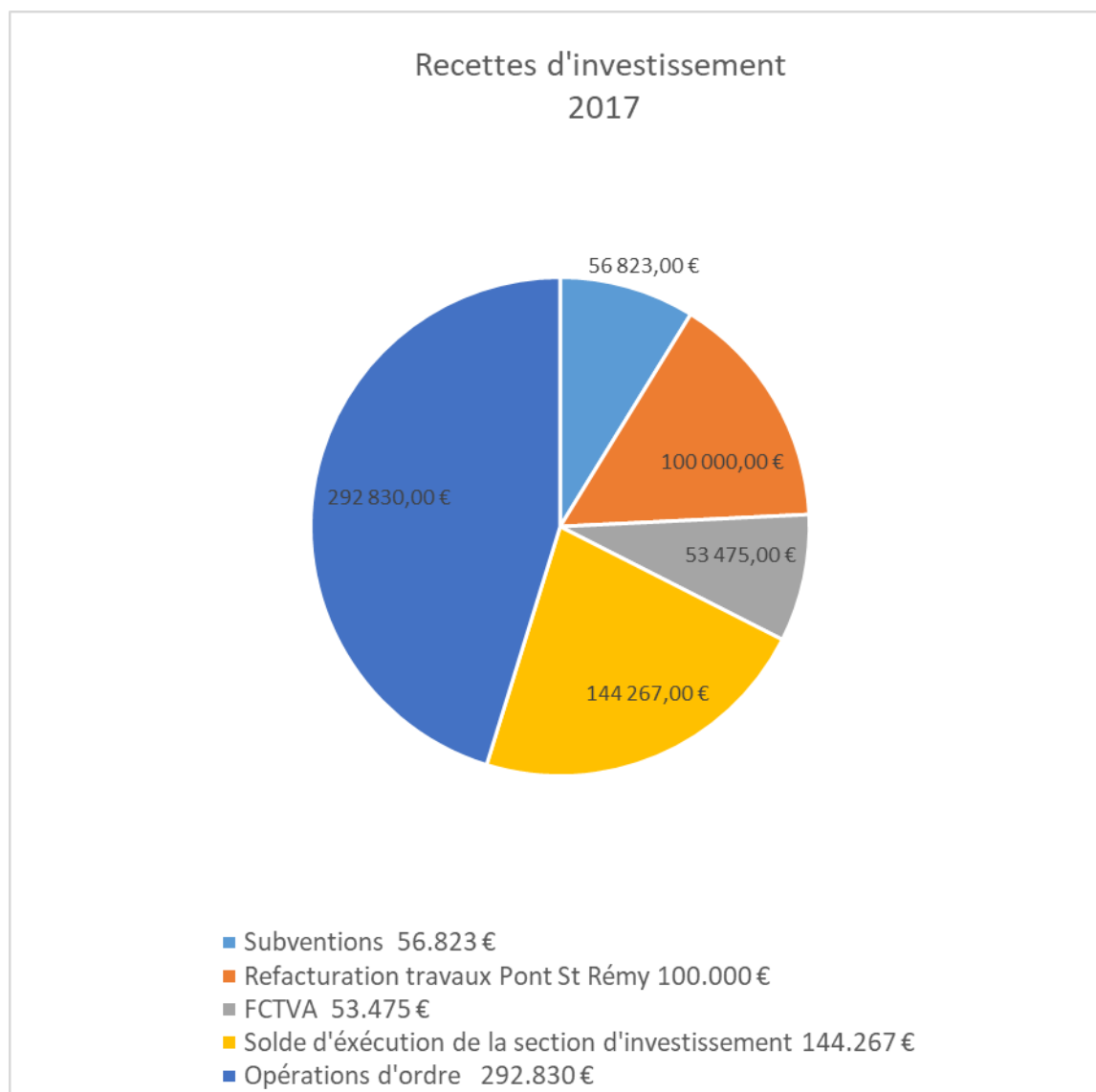
Dépenses d'investissement : 806 420 €

Réalisation des
dépenses d'investissement 2017



- Modification du PLUI 11.892 €
- Création d'un nouveau site internet 13.920 €
- Travaux d'aménagement d'une aire de camping car 73.160 €
- Travaux de réfection du Pont Saint Rémy 194.000 €
- Travaux d'aménagement (Points de vue touristiques, passerelle fossé anti-char 25.385 €
- Travaux d'aménagement parcours pédestre Fort de Schoenenbourg 15.110 €
- Etudes préliminaires liées CRSD (études de sol, environnementale, honoraires géomètre) 59.063 €
- Travaux divers Maison de l'Enfance, Périscolaire de Drachenbronn, Siège Com Com, Maison Ungerer, résidence Germania ...) 11.102 €
- Acquisition diverses pour la banque de matériel 25.440 €
- Remboursement d'emprunts 251.010 €
- Remplacement des luminaires dans la ZAE SUD 29.960 €
- Opérations d'ordre (reprise de subvention) 84.693 €
- Divers 11.685 €

Recettes d'investissement : 647 395 €



Les taux des quatre taxes additionnelles ont été fixés à :

- Taxe d'habitation : 6,92 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie : 4,21 %
- Taxe foncière sur propriété non bâtie : 15,89 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 5,24 %

La taxe professionnelle de zone, applicable aux entreprises implantées dans les ZAE Intercommunales, est fixée à 21 %.

2. LES BUDGETS ANNEXES

Budget Zone d'Activités Est (ZAE EST)

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 2 076 890.82 €

Investissement en dépenses et en recettes : 1 949 742.41 €

Budget Zone d'Activités Sud Extension (ZAE SUD EXTENSION)

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 3 553 629.52 €

Investissement en dépenses et en recettes : 4 736 934.48 €

II. EMPRUNTS ET LIGNE DE TRESORERIE

1. Emprunts

BUDGET PRINCIPAL

Organisme	Montant initial	Durée	Début remboursement	Différé	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2017
CAISSE DE CREDIT MUTUEL	300 000.00 €	15 ans	31.12.2004 (pour les intérêts)		3.770% FIXE	Mensuelle	31.12.2019	39 999.48 €
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000.00 €	15 ans	31.05.2009		4.33% FIXE	Trimestrielle	01.03.2024	495 910.16 €
CAISSE D'EPARGNE	800 000.00 €	15 ans	01.03.2010		1.69% taux révisable Euribor 3 mois	Trimestrielle	30.11.2024	373 333.38 €
CAISSE DE CREDIT MUTUEL	1 100 000.00 €	10 ans	31/03/2012		3.55% FIXE	Trimestrielle	31.12.2021	440 000.00 €
							TOTAL	1 349 243.02 €

Budget ZAE SUD EXTENSION

Organisme	Montant	Durée	Début remboursement	Différé	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2017
Département Avance remboursable TRANCHE 1 - verst 2	258 486.97 €	10 ans	01.08.2013 (5 ans à compter signature de la convention) 129 243.49 €				01.08.2018 129 243.49 €	129 243.49 €
Département Avance remboursable TRANCHE 1 - verst 3	42 599.00 €	10 ans	01.06.2015 (5 ans à compter signature de la convention) 21 299.50 €				01.06.2020 21 299.50 €	21 299.50 €
Département Avance remboursable TRANCHE 2 - verst 1	83 930.00 €	10 ans	01.06.2014 (5 ans à compter signature de la convention) 41 965.00 €				01.06.02019 41 965.00 €	41 965.00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - verst 1	275 000.00 €	10 ans	01.08.2013 (à compter signature de la convention) 137 500.00 €				01.08.2018 137 500.00 €	137 500.00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - verst 2	63 360.00 €	10 ans	01.06.2015 (à compter signature de la convention) 31 680.00 €				01.06.2020 31 680.00 €	31 680.00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - verst 3	88 458.00 €		02.11.2015 (à compter signature de la convention) 44 229.00 €				02.11.2020 44 229.00 €	44 229.00 €
CAISSE D'EPARGNE	700 000.00 €	15 ans	01.03.2010		0.3700% taux révisable	Trimestrielle		326 666.61 €
							TOTAL	732 583.60 €

Budget ZAE EST

Organisme	Montant	Durée	Début remboursement intérêts	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2017
CAISSE D'EPARGNE	1 300 000.00 €	15 ans	31.01.2012	4.31%	Trimestrielle	31.10.2026	779 999.92 €
						TOTAL	779 999.92 €

2. Ligne de Trésorerie

Pour assurer le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a conclu un contrat de ligne de trésorerie avec la CAISSE D'EPARGNE ALSACE aux conditions suivantes (délibération du 19 juin 2017) :

- **montant** : 500 000 €
- **durée** : 12 mois renouvelable
- **marge et taux de référence** : taux révisable indexé EONIA + marge 0,60 %
- **périodicité de paiement des agios** : trimestrielle par débit d'office
- **décompte des intérêts** : les intérêts sont calculés *pro rata temporis* sur les sommes effectivement utilisées, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- **frais de dossier et commission d'engagement** : 500 € (0,10 %)
- **commission de non-utilisation** : 0,10 %
- **montant du tirage minimum** : NEANT
- **déblocage des fonds** : La demande de déblocage des fonds se fera par l'intermédiaire du circuit du Trésor Public via l'ACCT. La mise à disposition des fonds sera effectuée dans un délai n'excédant pas 2 jours ouvrés par la procédure du crédit d'office au crédit du compte du Trésor.
- **remboursement des fonds** : le remboursement des fonds est effectué par la procédure du débit d'office par virement de notre compte du Trésor.

III. TAXE DE SEJOUR

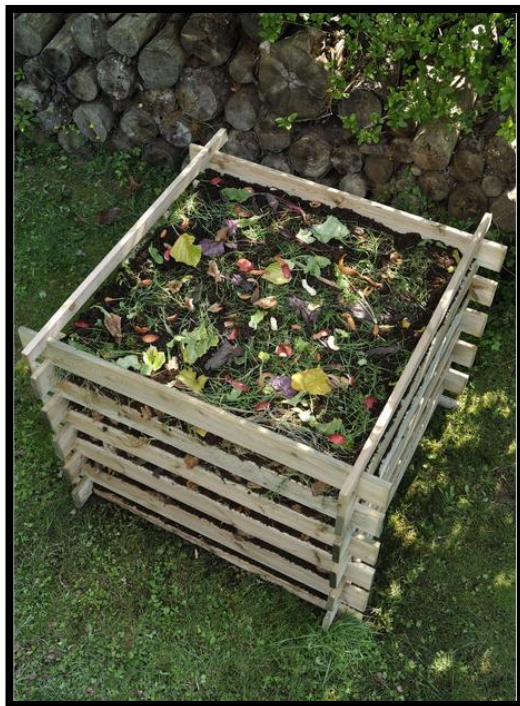
Par délibération du 04 juillet 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire à compter du 01 janvier 2017.

Cette taxe de séjour sera perçue sur la période allant du 01 janvier au 31 décembre et varie en fonction de la catégorie d'hébergement.

Catégories d'hébergement prévues par la loi	Tarifs Intercommu- -naux à compter du 01/01/2017	Taxe additionnelle CG 10%	Tarif total par personne et par nuitée
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	1.36 €	0.14 €	1.50 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	1.00 €	0.10 €	1.10 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.82 €	0.08 €	0.90 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, formules d'hébergement « bed and breakfast », emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.64 €	0.06 €	0.70 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.64 €	0.06 €	0.70 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.64 €	0.06 €	0.70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.45 €	0.05 €	0.50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 €	0.02 €	0.22 €

Le produit de cette taxe pour 2017 s'élève à : 46 095,20 €

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE



I. ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

Elus en charge du service :

Jean-Max TYBURN – 1^{er} Vice-Président au Smictom

Serge STRAPPAZON – Délégué au Smictom

René RICHERT – Délégué au Smictom

Agent en charge du service :

Véronique PONCE

Partenaire : SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

1. Historique

Depuis le 1^{er} janvier 2006, un système unique de financement du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers s'applique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

Depuis 2008, les particuliers ont pu opter pour la mise en place du prélèvement en trois échéances.

A compter de 2010, le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) est un autre mode de paiement proposé aux usagers.

Depuis début 2017, le service TIPI a été mis en place en utilisant le site sécurisé de la DGFIP (www.tipi.budget.gouv.fr).

Le paiement par Internet dans les collectivités locales est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation.

Grâce au service TIPI (Titre payable par Internet) développé par la direction générale des Finances publiques (DGFIP), le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité.

Le dispositif étant accessible 24 h/ 24 et 7 jours/7, les modalités de règlement par TIPI sont simples à utiliser.

2. Actions 2017

Gestion administrative du service (facturation, ...)

Missions d'enlèvement et de traitement confiées au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.

Tarifs 2017

FOYER 1 PERSONNE	121 €
FOYER 2 PERSONNES	203 €
FOYER 3 PERSONNES	273 €
FOYER 4 PERSONNES	341 €
FOYER 5 PERSONNES ET+	411 €
LES RESIDENCES SECONDAIRES	207 €
LES GITES RURAUX	125 €

Poubelle brune (ordures ménagères) : un passage par semaine ;

Poubelle bleue (papiers, journaux, cartons,...) : un passage tous les quinze jours.

3. Chiffres clés

Coût du service facturé par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin : 1 666 536 €

Nombre de factures éditées en 2017 :

- TIP : 5258 factures
- PRELEV : 1621 + 1604 (2 factures par an) factures

4. Actions et projets en cours

Face aux difficultés rencontrées dans la maîtrise de la technologie des puces à haute fréquence, nous avons décidé, en décembre dernier de différer la mise en œuvre de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2018. Nous nous étions engagés à utiliser ce contretemps pour fiabiliser la lecture des puces et, surtout, pour faire converger les formules de facturation de nos trois territoires. Les choses ont été plus compliquées que prévues. En effet, appliquer une même formule dans une collectivité à dominante rurale et dans une collectivité à dominante urbaine ne donne pas forcément les mêmes résultats. Mais après plus de six mois de travail, et près d'une dizaine de réunions, nous avons fini par atteindre nos objectifs !

La tarification proposée est commune aux trois territoires, équitable et basée sur la réalité des coûts.

La nouvelle tarification, applicable au 1^{er} janvier 2018, a été adoptée par les conseils communautaires de Pays de Wissembourg le 11 septembre, de l'Outre-Forêts le 27 septembre et de Sauer-Pechelbronn le 9 octobre 2017. Conformément à l'engagement pris en décembre dernier, cette tarification est commune aux trois territoires.

Elle comporte deux volets :

- **Une part fixe**, qui reste la part la plus importante de la redevance. Elle couvre les frais fixes, et les coûts liés aux déchèteries, à la poubelle bleue, ainsi qu'aux conteneurs à verre. Son montant dépend de la composition de la famille, de manière dégressive.
- **Une part variable**, qui est directement proportionnelle au poids collecté dans la poubelle brune du foyer. Elle est facturée à 0.25 €/kg.

La tarification ne tient pas compte du nombre de levées, mais attention au remplissage du bac !

Lors des différentes réunions publiques tenues en 2016 dans les trois territoires, l'intégration du nombre de levées à la tarification a souvent donné lieu à débat, voire à polémique. L'analyse détaillée des chiffres a montré que le nombre de levées n'a que peu d'influence sur les coûts globaux. Nous avons donc décidé de laisser le choix de la fréquence de sortie du bac.

Cependant, nous avons constaté que les bacs ne sont pas très remplis, et qu'un bac sur quatre contient moins de 5 kg de déchets. Or, tout bac de moins de 5 kg sera facturé au minimum règlementaire soit 5 kg.

La question technique a également été résolue.

C'est la question technique qui a été le déclencheur de la décision de reporter l'instauration de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2018. Le mal s'est d'ailleurs révélé plus profond qu'attendu. Il a donc fallu employer les grands moyens et doter les bacs de deux puces au lieu d'une et d'une qualité supérieure. L'opération a eu lieu en juin dernier et la technologie est maintenant pleinement opérationnelle.

Tarifs professionnels

Ce tarif ne comporte pas de part fixe mais tient uniquement compte du poids des déchets collectés soit 0,63€/kg.

Adopté par délibération du 11 décembre 2017.

II. COMPOSTAGE

Il a été défini que Mme Véronique PONCE prendra en charge la promotion du compostage.

1. Actions

COMPOSTAGE EN LOGEMENT COLLECTIF

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg promeut le compostage individuel depuis plusieurs années maintenant. Afin de ne pas pénaliser les habitants des logements collectifs, elle souhaite également développer le compostage « en pied d'immeuble ».

Un site pionnier a vu le jour le 27 juin dernier, rue de l'industrie à Wissembourg. Sous l'impulsion de Monsieur Jean-Max Tyburn, Vice-Président de la Communauté de Communes, et en collaboration avec le SMICTOM et la Ville de Wissembourg, deux composteurs ont été mis en place permettant aux habitants de l'immeuble concerné de trier leurs déchets verts et d'alléger ainsi le poids de leurs poubelles brunes et de leurs factures !

Ce jour-là les résidents intéressés se sont vus remettre un bio seau. Et depuis, c'est grâce à Monsieur Jean-Claude Schmitt, le référent sur place, et à Madame Montangon qui le seconde lorsqu'il n'est pas disponible, que ce compostage se déroule sans embûches.

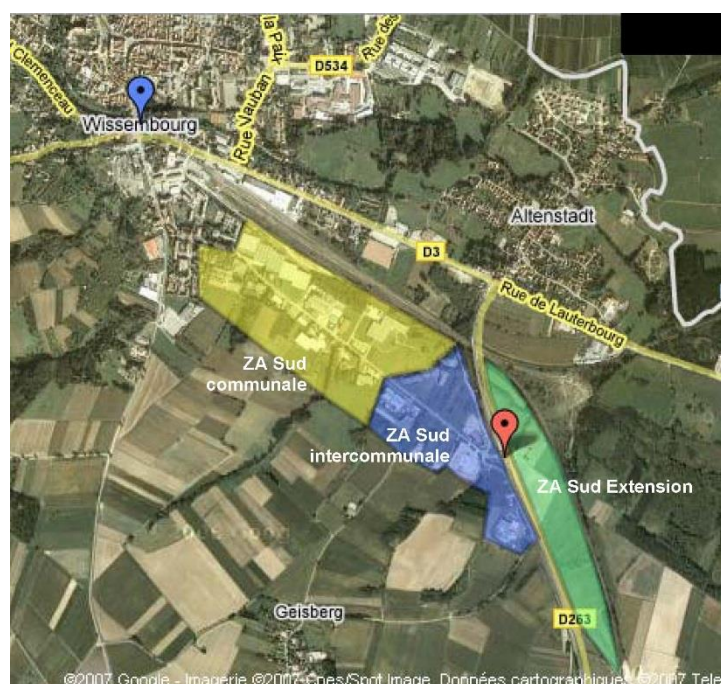
Contacté par nos services Jean-Claude Schmitt nous a rapporté comment fonctionne le système : les résidents déposent les bio-seaux à côté des composteurs (fermés à clef) aux jours et heures qui les arrangent. Lui se charge de les vider et de les rapporter aux propriétaires. Il remplit également un tableau de suivi des apports. Ceci permettra au fil du temps de constater combien de kilos de déchets sont ainsi valorisés et ne remplissent pas inutilement les poubelles. Et lorsque le compost sera mûr il sera mis à disposition des résidents. De plus il sensibilise systématiquement les nouveaux arrivants.



Françoise Braun du Smictom donne les consignes, accompagnée par Jean-Max Tyburn, Vice-Président, lors de la mise en place officielle le 27 juin 2017

49 composteurs ont été vendus.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



I. SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Elu en charge du service :

Bertrand WAHL – Vice-Président Politique de l'Habitat

Agent en charge du service :

Carine FRITZ

Partenaires :

Conseil Général du Bas-Rhin

Urba Concept

Procivis

1. Amélioration des logements et de l'habitat – PIG RENOV'HABITAT

Permanences dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg tous les 1^{er} mardi du mois de 13h30 à 15h

URBA CONCEPT - Monsieur Jean-Marie THOMANN

2 rue de l'ancienne école - 67170 BERNOLSHEIM

Tél. 03 88 68 37 00 - Fax 03 88 68 99 63

E-mail : urba-concept@wanadoo.fr - www.renov-habitat-haguenau.net

Les chiffres de 2017

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 4 dossiers, soit 31 757,39 € dans le cadre du PIG RENOV'HABITAT en 2017.

Localisation du bâtiment concerné par les travaux et la subvention	montant des travaux subventionnée (retenue par l'ANAH sur présentation de factures)	Montant mandaté	Observation
WISSEMBOURG	65 094,00 €	6 509,40 €	Propriétaire Bailleur*
WISSEMBOURG	62 947,80 €	6 294,78 €	Propriétaire Bailleur*
WISSEMBOURG	85 432,12 €	8 543,21 €	Propriétaire Bailleur*
WISSEMBOURG	104 100,00 €	10 410,00 €	Propriétaire Bailleur*

**Les dossiers ont été engagés avant la date de fin de convention et achevés courant 2017*

Une nouvelle convention de partenariat PIG RENOV'HABITAT a été signée avec le Département pour la valorisation et l'amélioration du confort des logements pour la période du 01 janvier 2017 au 30 avril 2020.

La communauté de communes du Pays de Wissembourg apportera désormais des aides uniquement aux propriétaires occupants et à hauteur de 5% des travaux subventionnables par l'ANAH avec un plafond de 1 000€ par logement.

2. Financement de l'action d'amélioration de l'habitat - Les opérations de ravalement de façades, restauration des immeubles anciens et des immeubles remarquables

Les Chiffres de 2017

En 2017 la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 8 dossiers pour un montant total de subvention de 6 599,09 €.

Nouveau dispositif applicable depuis le 1^{er} janvier 2017 – délibération du 12 décembre 2016

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a mis en place depuis le 01 janvier 2017 un nouveau dispositif d'aide centré sur la valorisation du patrimoine bâti ancien qui remplacera les deux anciens dispositifs. Ce nouveau dispositif concerne désormais uniquement les travaux d'entretien et de restauration des immeubles d'habitation construits avant 1948. Les conditions d'attribution des subventions sont les suivantes :

- 500 € pour le ravalement des façades, à condition que toutes les façades de l'immeuble soient ravalées,
- 10% du montant des travaux pour la couverture, plafonné à 1 000 € à condition que l'isolation soit existante ou projetée dans les travaux,
- 25 € par ouvrant (fenêtre, porte, volet battant)
- Le montant maximum de la subvention est de 1 000 € et le précédent ravalement doit avoir été effectué au moins 20 ans auparavant.

Une commission d'attribution des aides a été créée au sein de la communauté de communes. Elle est composée d'élus et de techniciens et statuera sur chaque dossier avant le commencement des travaux.

II. REALISATION DU BILAN DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Elus en charge du service :

Bertrand WAHL – 5^e Vice-Président
Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Partenaire :

Conseil Départemental du Bas – Rhin

Historique

La communauté de commune a approuvé le PLUi le 7 octobre 2013. Il comprend notamment une orientation d'aménagement et de programmation habitat qui vaut PLH.

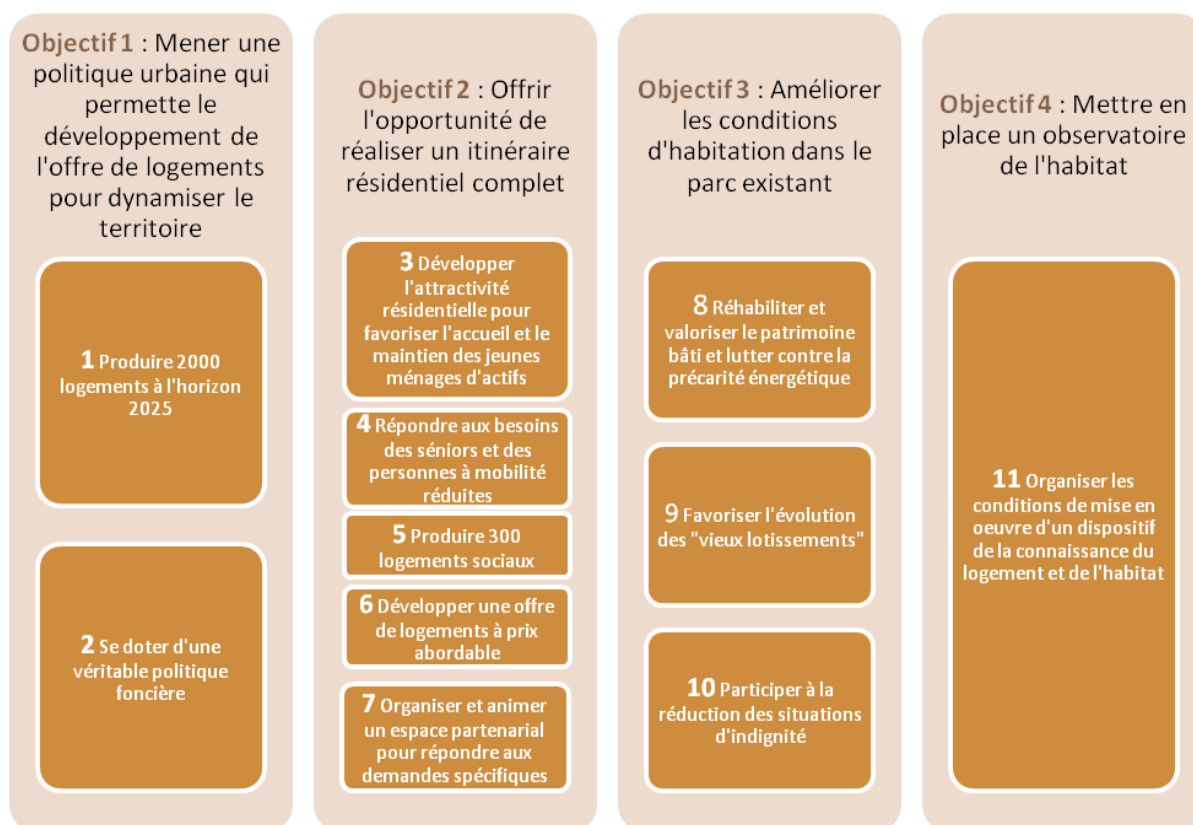
Conformément au code de la construction et de l'habitation, les PLH doivent obligatoirement être accompagnés d'un dispositif d'observation. Ce dispositif doit permettre de suivre l'évolution de la conjoncture du marché immobilier ; le suivi de la demande de logement locatif social ; le suivi des évolutions constatées dans le parc de logements locatifs sociaux et le parc de logements privés.

Actions 2017

Réalisation du bilan à mi-parcours à trois ans par Julien Macquet, stagiaire en Master 1 Aménagement Urbanisme et Développement des Territoire à l'Université de Strasbourg.

Chiffres clés du PLH

Le PLH comprend 11 actions réparties en 4 objectifs :



Il prévoit notamment une répartition sectorisée de la production de logements sur le territoire :

- la ville de Wissembourg devra produire environ **60 logements par an** ;
- les communes de Seebach, Schleithal et Riedseltz produiront ensemble **45 logements par an**.
- les villages produiront ensemble **25 logements par an**

Chiffres Clés du bilan à mi-parcours

Depuis 2010, Wissembourg ne produit que 34 logements/an en moyenne, les « pôles intermédiaires » seulement 15 logements/an en moyenne et les « villages » à peine 18 logements/an en moyenne. 66 logements/an sont ainsi produits en moyenne depuis 2010 sur le territoire de la CCPW, tandis que les objectifs de production annuels définis par le SCoTAN et le PLH atteignent les 130 logements/an.

Après plusieurs années peu dynamiques en termes de production de logement, l'année 2016 fait toutefois office d'exception. Cependant, le marché de l'habitat est détendu sur le territoire intercommunal, la population diminue. Des opérations sont néanmoins attendues dans certaines communes pour relancer le marché de l'habitat.

Les résultats du PLH ne sont pas satisfaisants mais certaines actions, concernant la réhabilitation du logement et du parc existant notamment répondent aux objectifs fixés : il faut davantage renforcer la démarche engagée et offrir une plus grande lisibilité des dispositifs présents sur le territoire.

Le PLH et l'Observatoire de l'Habitat doivent trouver et assumer leur rôle d'outil auprès des techniciens et des élus de la Communauté de Communes.

Actions et projet en cours

- Réalisation du bilan de la 4^e année du PLH par Karen Lecomte, stagiaire en Master 1 Aménagement Urbanisme et Développement des Territoires à l'Université de Strasbourg.

III. EVOLUTION DU PLUi

Elus en charge du service :

Bertrand WAHL – 5^e Vice-Président

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Modifications n°1, n°2, n°3 et n°4 du PLUi

Quatre procédures de modification ont été engagées par arrêtés du président de la communauté de communes en date du 19 mai 2016 :

- La modification n°1 qui porte sur le secteur de Seebach-Niederseebach ;
- La modification n°2 qui porte sur le secteur de Wissembourg-Altenstadt ;
- La modification n°3 qui porte sur les secteurs de Riedseltz, Rott et Schleithal ;
- La modification n°4 qui porte sur le secteur de Hunsbach.

L'enquête publique s'est déroulée du 19 avril 2017 au 4 mai 2017. Les 4 modifications ont été approuvées par délibérations du conseil communautaire en date du 19 juin 2017.

Une cinquième procédure de modification a été engagée par arrêté du président de la communauté de communes en date du 23 janvier 2017 et concerne le secteur de Climbach.

Ces modifications ont pour objet d'ajuster certains zonages et certains règlements suite à l'approbation du PLUi qui est intervenu le 07 octobre 2013. Une nouvelle zone est également ouverte à l'urbanisation à Hunsbach.

Déclaration de projet n°1 relative à la reconversion de la BA901 emportant mise en compatibilité du PLUi, permis de construire la sphère ludique et permis d'aménager le parking

Dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense lié à la fermeture de la base de Drachenbronn et dans le prolongement de sa stratégie touristique engagée depuis 2014, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a souhaité, en partenariat avec des investisseurs privés, aménager un parc touristique innovant et des équipements d'accueil.

Les objectifs de ce projet sont :

- de développer un projet touristique structurant pour renforcer l'attractivité du territoire suite à la fermeture de la base de Drachenbronn ;
- de mettre en place les équipements et installations complémentaires à cet équipement : bâtiment d'accueil, parking ;

- de développer des capacités d'accueil touristique par l'aménagement d'un camping puis d'un village de vacances, tout en valorisant les emprises militaires existantes ;
- d'assurer un aménagement respectueux de l'environnement grâce à une construction écologique.

Une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal avec le projet de reconversion de la BA901 a été engagée par un arrêté du président de la communauté de communes en date du 30/03/2017 et a concerné les secteurs de Cleebourg-Bremmelbach et Drachenbronn-Birlenbach. Une évaluation environnementale du projet a été réalisée et le PADD du PLUi a été modifié pour prendre en compte le projet de reconversion de la BA901.

Cette déclaration de projet a consisté en :

- La délimitation d'un secteur spécifique (NTc) de la zone N sur le plan de secteur de Cleebourg-Bremmelbach afin de permettre l'implantation de la sphère ludique et de ses équipements complémentaires et définition des modalités de construction dans le secteur ainsi créé ;
- La délimitation d'un secteur spécifique (UE1) de la zone UE couvrant l'emprise du parking et la restitution en zone naturelle (NM) des espaces boisés entre le parking et la RD77 ;
- L'évolution du règlement de la zone UE du secteur Drachenbronn-Birlenbach afin de permettre dans le secteur UE1 l'aménagement d'un parking pour accueillir les visiteurs ;
- La délimitation d'un secteur spécifique (NT1) de la zone N sur le plan de secteur de Drachenbronn-Birlenbach afin de permettre à moyen terme sur l'emprise de l'ancien chenil militaire, l'implantation d'une aire d'accueil de camping-cars et d'habitations légères de loisirs et définition des modalités de construction dans le secteur ainsi créé ;
- L'évolution du règlement de la zone UM du secteur de Drachenbronn-Birlenbach afin de permettre à moyen terme une requalification à vocation touristique de la base militaire ou sa renaturation.

L'enquête publique unique s'est tenue du 20 septembre 2017 au 20 octobre 2017 et a porté sur le projet de mise en compatibilité du PLUi, le permis de construire la sphère ludique, le permis d'aménager le parking et l'évaluation environnementale du projet.

La déclaration de projet a été approuvée en conseil communautaire le 11 décembre 2017.

Déclaration de projet n°2 relative au projet d'unité de méthanisation à Wissembourg emportant mise en compatibilité du PLUi

Une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi a été engagée en date du 27 avril 2017 afin de répondre à un projet d'implantation d'une unité de méthanisation à Wissembourg.

La société BIOMETHA souhaite implanter sur le territoire de Wissembourg une unité de méthanisation pour valoriser des matières organiques venant d'industries agroalimentaires et d'exploitations agricoles (à plus de 50%) ;

Le site d'implantation du projet a été choisi en prenant en compte différents paramètres :

- Inscription du projet dans un bassin important de production de matières organiques méthanisables ;
- Inscription du projet dans un environnement bien pourvu en terres agricoles épandables pour l'épandage des digestats,

- Des axes de circulations permettant l'approvisionnement du site et le transport de digestat : principalement la RD263 et la RD244. Les axes RD264 et RD3 constituent également des voies de circulation essentiels ;
- Proximité d'un réseau de transport de gaz présentant un débit annuel permanent suffisant pour injection de biométhane.

Le projet s'inscrit dans le cadre de différents engagements internationaux, nationaux, régionaux ou locaux :

- Le développement de la production de biogaz voulu par la directive 2009/73/CE du Parlement Européen ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015, le Schéma Régional Climat Air Energie de la Région Alsace, le plan climat territorial d'Alsace du Nord et le pôle d'excellence rurale au service des énergies renouvelables porté par l'ADEAN.

La mise en compatibilité du PLUi porte sur les points suivants :

- La délimitation d'un secteur spécifique (ACx) de la zone agricole sur le plan de secteur de Wissembourg-Altenstadt afin de permettre l'implantation de l'unité de méthanisation et définition des modalités de construction dans le secteur ainsi créé ;
- La modification du règlement de la zone agricole de Wissembourg-Altenstadt pour permettre l'aménagement de fosses de stockages liées à des unités de méthanisation dans l'espace agricole.

L'enquête publique s'est tenue du 30 avril au 1^{er} juin 2018. Il s'agit d'une enquête publique commune avec l'autorisation ICPE nécessaire à l'installation et donc d'une enquête publique menée par les services de la préfecture. La déclaration de projet a été approuvée le 25 juin 2018 par le conseil communautaire.

Mise à jour des servitudes d'utilité publiques

Par arrêté en date du 4 août 2017, les annexes du PLUi ont été mises à jour avec les modifications suivantes :

Sur le plan des servitudes d'utilité publique secteur de Wissembourg-Altenstadt et secteur de Seebach-Niederseebach, prise en compte d'une nouvelle servitude d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par la Société GRT gaz SA sur le territoire du département du Bas-Rhin.

Modification simplifiée n°3 secteur de Wissembourg

Dans le cadre de la modification n°2, le plan de zonage du secteur de Wissembourg-Altenstadt avait fait l'objet de modification pour prendre en compte le projet d'aménagement porté par la ville de Wissembourg-Altenstadt sur le secteur du Gumberle. Or les évolutions nécessaires à la réalisation de ce projet n'ont pas été transcrites correctement sur le plan de zonage.

Une modification simplifiée a alors été engagée par arrêté en date du 6 octobre 2017 avec pour objet la correction de cette erreur matérielle.

Prescription révision allégée n°1 du PLUi

la communauté de communes a été sollicitée par des acteurs du territoire qui ont des projets de développement qui concernent notamment des secteurs A et N du territoire , rendant nécessaire la procédure de révision (extension de la société Eurofull Fill à Wissembourg, extension de la carrière Fulchiron à cheval sur Wissembourg et Riedseltz). La communauté de communes a également été sollicitée sur le projet d'aménagement d'un écolieu à vocation d'habitat et d'accueil touristique sur le site du Langenberg à Weiler. Ces demandes s'inscrivent totalement dans les orientations du PADD permettant de mettre en œuvre une procédure de révision allégée. Les besoins des communes pouvant rentrer dans le cadre d'une révision allégée ont également été recensés afin d'être le plus exhaustif.

Une révision allégée du PLUi a donc été prescrite le 11 décembre 2017 et pour objectifs :

- Assurer le développement des activités économiques du territoire notamment à Wissembourg et Riedseltz (Euroful Fill et carrière Fulchiron) ;
- Permettre la valorisation du site du Langenberg (projet d'écolieu à vocation résidentielle et touristique) ;
- Accompagner des projets touristiques dans le cadre du CRSD ;
- Adapter les limites des zones urbaines en lien avec les capacités des réseaux ;
- Répondre aux besoins de développement des exploitants agricoles ;
- Adapter le découpage des planches des plans de secteurs
- Prendre en compte les évolutions des équipements des collectivités notamment le pôle culturel et sportif de Seebach
- Modifier et/ou créer de nouveaux emplacements réservés sur les plans de secteur ;
- Permettre l'évolution de la rédaction de certains règlements pour faciliter l'instruction des projets

Une concertation avec la population a également été décidée selon les modalités suivantes :

- les études seront tenues à la disposition du public, dans les mairies, pendant toute la durée de l'élaboration jusqu'à l'arrêt du projet de PLUi. Le dossier sera constitué et complété au fur et à mesure de l'avancement des études ;
- le public pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture, et faire connaître ses observations en les consignant dans un registre ouvert à cet effet dans chaque commune.

ENFANCE ET JEUNESSE



I. CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF

Courant l'année 2014 un nouveau Contrat Enfance Jeunesse a été négocié avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2014 – 2017.

Ce contrat permet à la communauté de communes d'obtenir les subventions annuelles pour les actions concernant la petite enfance (crèche/ halte- garderie, le Relais d'Assistants Maternels) et l'enfance (la ludothèque, les Accueils de Loisirs sans Hébergement).

En 2017 une subvention totale de 215 136.42€ nous a été versée pour les actions concernant l'enfance et la jeunesse.

II. La Ludothèque L'ARC EN CIEL

Elue en charge

Mme Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service

Mme Isabelle Zermann



Historique

La ludothèque a ouvert ses portes en mai 2001. C'est un lieu de partage et de convivialité, dans lequel enfants et adultes peuvent se retrouver pour jouer, emprunter des jeux ou participer aux animations ludiques proposées.

INFORMATIONS PRATIQUES

TARIFS ANNUELS

POUR LES ADHERENTS DE LA COM COM

ADHESION

Particuliers : 12 € par an et par famille

Collectivités : 18 € par an

POUR LES ADHERENTS HORS COM COM

ADHESION

Particuliers : 15 € par an et par famille

Collectivités : 25 € par an

PRETS DE JEUX AUX PARTICULIERS

1 € par jeu pour 15 jours

PRETS DE JEUX AUX COLLECTIVITES

1 € par Jeu pour 1 Mois

HORAIRES D'OUVERTURE

MERCREDI

14 h 00 à 17 h 30 Jeu sur place et prêt

SAMEDI

09 h 00 à 12 h 00 Jeu sur place et prêt

Durant les périodes de congés scolaires, il est conseillé de s'adresser directement à l'animatrice

Accueil à la ludothèque au 7 Rue du Général Abel Douay :

En 2017, plus de 1135 enfants sont venus profiter des jeux mis à leur disposition dans les locaux de la ludothèque. Ils étaient accompagnés de 342 adultes (les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte). Au total 1 477 personnes se sont vu proposer des animations et des nouveaux jeux acquis au cours de l'année.

Cette année de septembre à octobre, le RAM (Relais Assistants Maternels) et les enfants de la Ludothèque ont réalisé des décorations de Noël pour égayer les fenêtres du siège de la Communauté de Communes.

F'Estival d'animations au Parc Stichaner :

Depuis 7 ans la ludothèque participe au F'Estival d'animations organisé au Parc Stichaner à Wissembourg. Les enfants et les adultes peuvent profiter pendant 4 semaines lors des vacances d'été de diverses animations et de jeux. Durant l'été 2017, 1 534 enfants et 381 adultes se sont rendus au cabanon de la ludothèque et ont pu découvrir une multitude de jeux mis gratuitement à leur disposition.

Animations hors des locaux de la ludothèque :

Une partie des animations se fait en dehors des murs de la ludothèque.

- ❖ Entre octobre et juin : dans les écoles maternelles et primaires de la Communauté de Communes. 90% des établissements profitent gratuitement des interventions. Les élèves attendent avec impatience l'arrivée de l'animatrice avec sa multitude de jeux.
- ❖ Les périscolaires et cantines scolaires se voient proposer une à deux fois par mois des animations ludiques.
- ❖ L'IMP (Institut Médico Pédagogique) les Glycines accueille 12 enfants en situation de handicap. Ces derniers sont ravis de pouvoir profiter, une fois par semaine, d'une animation adaptée.
- ❖ Au Patio de Wissembourg (Foyer d'hébergement pour adultes handicapés), les résidents attendent avec impatience l'animation proposée 2 fois par mois.
- ❖ Depuis septembre 2017, tous les premiers jeudis du mois, une animation est proposée aux plus grands de la Maison de l'Enfance de Wissembourg.
- ❖ En partenariat avec l'Animation Jeunesse du Pays de Wissembourg, l'animatrice intervient une fois par mois au collège de Wissembourg pendant la pause méridienne.
- ❖ Une autre nouveauté, c'est le partenariat avec la Médiathèque de Wissembourg. Un mercredi après-midi par trimestre des jeux de la ludothèque sont proposés à côté des livres de la Médiathèque.

Autre service proposé :

Depuis 2004 un prêt gratuit de livres a été mis en place pour les écoles primaires de la communauté de communes. Au départ, en 2014, nous avions 28 collections de 35 livres chacune, actuellement les écoles ont à leur disposition 55 collections de 50 livres chacune (dont 2 collections en allemand). L'animatrice s'occupe de la préparation, de la distribution, du retour des livres mais aussi de la gestion du stock.

III. MAISON DE L'ENFANCE

Elue en charge :

Mme Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Mme Anna KUBIAK

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation du Service Public (DSP) concernant la gestion du multi-accueil de Wissembourg, ce dernier est géré depuis le 1^{er} janvier 2016 par l'AASBR, une association à but non lucratif, gestionnaire depuis plus de 65 ans d'établissements d'accueil de la petite enfance.

Cette nouvelle DSP a été conclue pour une durée de 5 ans et 8 mois, soit jusqu'au 31.08.2021.

Afin d'optimiser la fréquentation de la structure le nouveau gestionnaire a demandé la modification de l'agrément de la PMI.

A partir du 14 mars 2016 l'agrément accordé est le suivant :

- De 7h00 à 8h00 : 10 enfants
- De 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 : 40 enfants
- De 11h30 à 13h30 : 48 enfants (dont 8 enfants de petite section de l'école maternelle de l'Europe qui sont accueillis pour la restauration)
- De 17h30 à 18h30 : 20 enfants

D'autres changements majeurs ont eu lieu suite au renouvellement de la DSP :

- Augmentation du temps de travail des personnes en CDI et recours limité aux CDD, mise en place des plannings adaptés à la présence des enfants tout au long de la journée.
- Mise en place de la mobilité interne du personnel entre les différentes unités de vie afin de favoriser les échanges au niveau des pratiques professionnelles et pour permettre au personnel d'évoluer auprès de toutes les tranches d'âge accueillies dans l'établissement.
- Mise en place des formations internes pour l'ensemble du personnel.
- Mise en place des réunions d'équipe.
- Mise en place d'un plus grand nombre de jeux libres : mise à disposition et à hauteur de l'enfant des jeux et jouets afin de lui permettre de jouer en autonomie, sans l'intervention de l'adulte.
- Mise en place d'un temps d'accueil et de départ en commun.

Deux coordinatrices interviennent régulièrement dans la structure afin d'apporter à l'équipe de nombreux conseils.

La Communauté de Communes prend en charge les dépenses d'investissement et rémunère le gestionnaire pour la partie concernant le fonctionnement.

En 2017 les dépenses de fonctionnement à charge de la communauté de communes se sont élevées à 315 675€ et les jeux sensoriels muraux ont été achetés pour la somme de 1 097.40€. Les agents techniques de la communauté de communes assurent également l'entretien des espaces extérieurs et interviennent pour les petites réparations urgentes dans la structure.

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF une subvention de 70 549.48€ a été versée à la collectivité.

IV. RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agents en charge du service :

Sylvie BEAU – animatrice du RAM

Anna KUBIAK- chargée du Pôle Epanouissement de la Personne

Sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Wissembourg le Relais d'Assistants Maternels a été créé en 2001. Jusqu'au 31/12/2015 sa gestion était assurée par l'Association Générale des Familles du Bas- Rhin et à partir du 1^{er} janvier 2016 le RAM est géré en régie par la communauté de communes.

Le RAM est un service gratuit et neutre. Lieu d'écoute, de rencontres et d'informations, aussi bien pour les assistants maternels que pour les parents, il propose en outre les activités suivantes :

Pour les parents et les assistants maternels :

Une réunion mensuelle de 19h00 à 21h00 est l'occasion de se retrouver pour échanger autour de divers sujets (alimentation, accidents domestiques, sommeil, bricolage, maltraitance, éducation, communication gestuelle, pompiers,...) mais également pour aborder des questions d'ordre administratif ou juridique (impôts, congés, formation, vie du contrat...) et bien d'autres choses encore pour améliorer l'accueil de l'enfant.

Pour les enfants de moins de 3 ans (accompagnés) : des activités d'éveil sont proposées les lundis et mardis matin pour préparer en douceur leur entrée à l'école maternelle :

- bricolage
- psychomotricité
- musique
- animaux
- danse
- jeux
- contes
- yoga

Les liens qui se créent autour de l'enfant sont encore renforcés lors des évènements exceptionnels organisés par l'animatrice du relais et qui attirent nombre d'enfants, d'assistants maternels et de parents : sortie de fin d'année scolaire, fête de Noël.

En 2017 notre territoire comptait 111 assistants maternels dont 73 en activité. Sur les 38 assistants maternels non actifs, 28 sont en cessation temporaire d'activité (congé parental, maladie, un autre travail temporaire, ...) et 10 ont cessé leur activité définitivement (déménagement, départ à la retraite, non renouvellement d'agrément).

Courant l'année 2017 le RAM a été contacté 1 695 fois (accueil physique, mail, téléphone, courrier) :

- 1 153 fois par les assistants maternels
- 542 fois par les parents

Pour ce service la communauté de communes a dépensé en 2017 : 44 486.91€ (y compris la mise à disposition de locaux) et la CAF a subventionné le RAM à hauteur de 33 210.95 €.

V. PERISCOLAIRES ET CANTINES SCOLAIRES

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

La gestion de tous les accueils périscolaires ainsi que des cantines scolaires a été confiée à la FDMJC Alsace. Une Délégation de Service Public (DSP) a été signée pour la période 01/01/2016 – 31/08/2021.

Dans le cadre de cette DSP des réunions de travail sont organisées environ tous les deux mois entre le délégataire, les élus et les services de la communauté de communes.

Elles permettent à la collectivité d'être informée régulièrement du fonctionnement de ce service, et de prendre rapidement toute décision concernant son amélioration.

Les équipes de chaque structure périscolaire sont composées d'une directrice et des animateurs dont le nombre varie en fonction de la capacité d'accueil et de la fréquentation.

En ce qui concerne les cantines scolaires, une seule animatrice assure le service pendant la pause de midi ainsi que le soir après l'école.

L'ensemble de ces structures est supervisé par une coordinatrice et deux comités de pilotage sont organisés dans l'année.

Face aux normes de plus en plus rigoureuses s'appliquant à la restauration scolaire, mais aussi face aux exigences des familles portant sur l'équilibre alimentaire de leurs enfants, le gestionnaire actuel a appliqué, avec notre accord, la liaison froide à compter de la rentrée scolaire 2017.

Le prestataire retenu, la société API Cuisiniers d'Alsace, est spécialisé dans la cuisine pour les enfants scolarisés et propose des menus élaborés par une diététicienne. Ces menus comprennent une part importante de produits bio et régionaux, tout en offrant un tarif avantageux.

La livraison en liaison froide permet également au personnel encadrant une meilleure gestion au niveau du maintien en température et de la distribution des repas, compte tenu de l'arrivée échelonnée des enfants dans certaines structures.

Les animations nutritionnelles et éducatives pour les enfants ainsi que l'accompagnement du personnel dans l'application des procédures HACCP sont également proposés par le nouveau prestataire.

Seules les cantines de Schleithal et de Climbach ne sont pas encore concernées par ce changement de traiteur.

1. Périscolaire de Wissembourg

Le périscolaire LA RUCHE a ouvert ses portes en septembre 2009 et se situe dans la cour de l'école St Jean-1 place Martin Bucer.

Cette structure, initialement prévue pour les enfants des écoles maternelles et primaires de Wissembourg, Altenstadt et Weiler, a très rapidement atteint le maximum de sa capacité d'accueil autorisée par les services de la Jeunesse et des Sports, soit 65 places.

En septembre 2015 une nouvelle structure dédiée uniquement aux enfants des écoles maternelles a ouvert ses portes au rez-de-chaussée de l'immeuble GERMANIA.

Cette annexe, baptisée par les enfants LES PETITES ABEILLES, peut accueillir une vingtaine d'enfants des écoles maternelles. Ce site fonctionne uniquement pendant la pause méridienne.

En période scolaire le périscolaire LA RUCHE accueille les enfants selon les horaires suivants :

- Le midi de 11h30 à 13h30
- Le soir après la classe jusqu'à 18h30 (pour les primaires et les maternelles de Wissembourg-Altenstadt-Weiler)

Suite au retour à la semaine de 4 jours en septembre 2017, l'accueil du matin n'est plus proposé au périscolaire la Ruche. En effet les écoles sont revenues aux anciens horaires dont les cours commencent à peu près vers 8h.

En période extra- scolaire la structure de Wissembourg organise également :

- Les accueils du mercredi
- Les accueils de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël)

Pendant la pause méridienne le périscolaire La Ruche et la structure annexe Les Petites Abeilles ont atteint la capacité maximale d'accueil courant l'année 2017.

En 2017 la participation financière de la communauté de communes était de 253 800.59€ et la CAF a versé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse une subvention de 51 502.06€.

2. Périscolaire de Seebach

Après celui de Wissembourg, c'est l'Accueil de Seebach qui a ouvert ses portes en septembre 2010.

Situé au sein de l'école primaire de Seebach, dans les locaux totalement rénovés, il accueillait jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017 les enfants des écoles maternelles et primaires de Seebach, Niederseebach et Hunspach.

A partir de septembre 2017 une nouvelle cantine scolaire a ouvert ses portes à Hunspach, ce qui a permis de libérer quelques places à Seebach d'une part et d'éviter le transport aux enfants de Hunspach d'autre part.

Le périscolaire de Seebach est habilitée pour 30 enfants dont 8 de moins de 6 ans.

En 2017 la fréquentation pendant la pause méridienne a atteint le maximum autorisé courant premier semestre, et est passée à environ 25 enfants au 2^{ème} semestre.

Depuis juillet 2011 un accueil de loisirs sans hébergement est organisé pendant les trois premières semaines du mois de juillet. Tous les ans cet accueil connaît un très grand succès.

En 2017 la participation financière de la communauté de communes était de 73 872.53€ et la CAF a versé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse une subvention de 8 407.26€.

3. Périscolaire de Drachenbronn/Birlenbach

A la rentrée 2012 le périscolaire de Drachenbronn - Birlenbach « Les P'tits Dragons » a ouvert ses portes aux élèves des écoles maternelles et primaires de Drachenbronn–Birlenbach et de Cleebourg-Bremmelbach.

Située à côté de la salle des fêtes, la structure offre aux enfants un cadre calme et agréable pour leur pause de midi ainsi qu'en fin de journée après les cours.

Elle est habilitée pour 38 enfants dont 10 de moins de 6 ans.

Depuis septembre 2016 une dizaine d'enfants du RPI Retschwiller-Memmelshoffen-Keffenach fréquentent l'accueil périscolaire de Drachenbronn.

La communauté de communes de l'Outre Forêt prend en charge une partie des frais de fonctionnement. Pour l'année 2017 une somme de 16 977.01€ a été facturée à la communauté de communes voisine.

La fréquentation moyenne globale de la structure est de 24 enfants pendant la pause méridienne et de 7 enfants le soir.

Un accueil de loisirs sans hébergement est également proposé pendant les trois premières semaines du mois de juillet.

En 2017 la participation financière de la communauté de communes était de 88 837.93€ et la CAF a versé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse une subvention de 4 383.92€.

4. Les cantines scolaires

Quatre cantines scolaires fonctionnent sur le territoire de la communauté de communes : à Climbach, à Riedseltz (pour les enfants de Riedseltz et d'Ingolsheim), à Schleithal et depuis septembre 2017 à Hunspach.

Les cantines de Climbach, de Riedseltz et de Hunspach sont gérées administrativement par le périscolaire de Wissembourg. La cantine de Schleithal est gérée entièrement par la responsable de la structure.

Pour 2017 les moyennes de fréquentation étaient les suivantes :

- Climbach : environ 7 enfants à midi et 3 le soir
- Riedseltz : environ 20 enfants à midi et 10 le soir
- Schleithal : environ 12 enfants à midi et 5 le soir
- Hunspach : environ 6 enfants à midi et 3 le soir

En 2017 la participation financière de la communauté de communes était de

- 14 125.60 € pour la cantine de Climbach
- 19 706.90 € pour la cantine de Riedseltz
- 27 776.10 € pour la cantine de Schleithal
- Le coût de fonctionnement s'est élevé à 2 865.66€ pour le période de septembre à décembre 2017

Ces structures ne sont pas habilitées par les services de la Jeunesse et des Sport. Aucune subvention n'est donc versée par la CAF pour leur fonctionnement.

5. Animation enfance et Nouvelles activités périscolaires

Les communes de Rott, d'Oberhoffen-les Wissembourg et de Steinseltz ne bénéficient pas des services périscolaires les soirs, après la sortie des classes.

Afin de proposer les activités sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, en partenariat avec l'Animation Enfance de la FDMJC d'Alsace organise différents ateliers thématiques pour les enfants scolarisés dans ces communes.

Ces activités ont lieu pendant la période scolaire, un soir par semaine, dès la sortie des classes et jusqu'à 18h dans une salle mise à disposition par les communes. Les enfants sont pris en charge par un animateur et un temps pour s'aérer et goûter leur est proposé avant le début de l'activité.

Le programme est communiqué aux familles en début de l'année scolaire et ces activités connaissent un grand succès auprès des enfants. Une cotisation forfaitaire de 20€ par enfant et par période est demandée lors de l'inscription.

Le développement des actions transfrontalières s'est poursuivi en 2017 avec quelques rencontres franco-allemandes avec les villes de Bad-Bergzabern et Wörth am Rhein.

Dans le cadre du soutien à la parentalité l'Animation Enfance a proposé durant l'année 2017 l'initiation à la danse afro-caribéenne.

En novembre 2017 une exposition « Grand-mère ramène sa science » a eu lieu à la MDAS de Wissembourg et ensuite dans la salle communale à Rott. Elle a accueilli 690 élèves de CM1 et CM2 provenant de différentes écoles primaires de notre territoire.

Tout au long de l'année l'Animation Enfance travaille en collaboration avec l'Animation Jeunesse de notre territoire.

Cette collaboration a permis de mettre en place « la passerelle enfance-jeunesse » pour les élèves de CM1-CM2. Ainsi durant les petites vacances, environ trois ateliers ou sorties réservés aux collégiens sont ouvertes aux CM1-CM2, afin de leur faire découvrir l'Animation Jeunesse.

Depuis quelques années déjà l'Animation Enfance organise au mois de décembre une manifestation « Noël Ensemble » à laquelle participent toutes les structures périscolaires et cantines scolaires.

En 2017 cette fête a eu lieu dans la salle des Fêtes de Drachenbronn.

VI. ANIMATION JEUNESSE

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

La communauté de communes a signé avec la FDMJC Alsace une convention d'objectifs et de moyens concernant l'Animation Jeunesse sur le territoire.

Toute l'année :

L'Animation Jeunesse a pour vocation de soutenir et d'encourager toutes idées de projets de la part des adolescents du territoire.

Pour encourager cette démarche, les animateurs se déplacent dans les communes pour différents rendez-vous ou activités. Ces derniers permettent de créer des liens avec les jeunes et de lancer la discussion. Ces rencontres sont souvent le point de départ de projets tels que les séjours. Les animateurs accompagnent ensuite les groupes constitués dans les démarches d'organisation et d'accomplissement de leurs idées.

Tous les rendez-vous proposés sont consultables sur le site internet de l'animation jeunesse :

www.animjeun-payswissembourg.com et sur Facebook :

<https://www.facebook.com/ajpwissembourg.pwissembourg/>

Les animateurs sont également présents au Collège de Wissembourg pendant la pause méridienne et animent le club « jeux de société », organisent les débats, ... C'est toujours l'occasion pour eux d'aller au-devant de jeunes et de cerner leurs envies et préoccupations au plus près.

Pendant les vacances

Séjours, sorties, rencontres, ... les vacances c'est le moment de rencontrer les jeunes et de faire aboutir les projets en cours.

Les activités proposées pendant les vacances scolaires connaissent beaucoup de succès. 95% des sorties proposées affichent complet. Des listes d'attente doivent parfois être mises en place.

Comité de pilotage

Les actions menées par les animateurs sont présentées à l'élue en charge de ce dossier et aux services de la communauté de communes tous les deux mois lors de réunions organisées avec la FDMJC.

Le bilan annuel est présenté lors d'un comité de pilotage qui se réunit une fois dans l'année et qui se compose des élus référents jeunesse de toutes les communes membres ainsi que de tous les partenaires : le Conseil Départemental, la Mission Locale, les représentants des établissements scolaires de l'enseignement secondaire, le centre d'addictologie de Wissembourg, ...

Les actions ponctuelles de l'année 2017

- Au mois de mars au lycée de Wissembourg : animation des ateliers débats dans le cadre du dispositif « Le mois de l'Autre »
- Mise en place du dispositif SEL (Système d'Echange Local). C'est une association de personnes qui mettent des services, des savoirs et des biens à la disposition d'autres personnes. Les échanges de biens ou de services entre les membres du SEL se mesurent en unités, il n'est pas question d'argent.

Par exemple, le prêt d'un vélo donne droit à 20 unités, un cours de musique permet d'obtenir 60 unités, une séance de jardinage en rapporte 50...

- Organisation des conférences thématiques dans le cadre du soutien à la parentalité (« Les jeunes face à l'internet », « Les adolescents et leurs amours », « Comprendre son ado pour mieux communiquer »)
- Organisation et animation des débats à l'internat du Lycée Stanislas à Wissembourg
- Animation au collège de Wissembourg de l'exposition de la MSA « Promenons-nous dans le web » (une semaine au mois de mai 2017)
- Action de sensibilisation aux gestes éco- citoyens « A vos marques...prêts... TRIEZ » (2 jours au mois de mai au collège de Wissembourg)
- Le 3 juin à Hunsbach : « Parcourons les étoiles » avec le concours de lancée des micro-fusées « Coc'Haut défi »
- A partir de l'automne 2017 : mise en place de « l'Atelier Bois » les mercredis après-midi
- Animation des ateliers-débat et des séances du théâtre forum dans le cadre de la journée « NON au harcèlement » (au collège de Wissembourg au mois de novembre)
- Animation de l'exposition « Savoir, comprendre, agir pour dire NON à la haine » au collège et au lycée de Wissembourg en novembre 2017
- En partenariat avec l'association LA POUDRIERE : organisation de deux concerts caritatifs au mois de décembre : « Les Rockeurs ont du Cœur » et les « Teufeurs ont du Cœur ». Grâce aux « Les Restos du cœur » les jouets récoltés pendant ces concerts ont été redistribués aux enfants des familles défavorisées.
- Mise en place des « Samedis vadrouille » : diverses sorties et visites sont proposées aux collégiens et lycéens en dehors des vacances scolaires (par exemple : visite de Strasbourg, visite de Colmar, activités au bike-park de Strasbourg, parties de bowling et séances de cinémas à Haguenau, expositions mangas à Strasbourg, festival NL Contest à Strasbourg ,...)

F'Estival d'animations

Depuis 7 ans l'Animation Jeunesse et l'Animation Enfance organisent pendant la période estivale, 4 semaines, des animations au parc Stichaner de Wissembourg.

Cette manifestation est devenue un rendez-vous incontournable pour les habitants du territoire, et attire également de nombreux touristes de passage à Wissembourg.

Les activités sont ouvertes à tous et proposées à titre gratuit.

Le F'Estival d'Animations est cofinancé par la communauté de communes et la Ville de Wissembourg.

Pour cet évènement la communauté de communes a participé à hauteur de 15 000€ en 2017.

Coût

En 2017 la communauté de communes a dépensé 158 262.62€ pour le service Animation Jeunesse et la CAF a versé une subvention de 32 185.31€ dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

CADRE DE VIE ET ACTION SOCIALE



I. SENIORS

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

1. Portage de repas

Grâce à la convention signée avec l'ABRAPA en 2001 et la mise à disposition des véhicules réfrigérés, les personnes âgées retraitées ou invalides ont pu bénéficier de l'application d'un barème de participation pour le portage de repas à domicile.

Mais les besoins en portage de repas sur notre territoire ont évolués au fil du temps.

Le groupe de travail « Personnes âgées » a constaté que de nombreux seniors font appel à d'autres prestataires pour ce service.

Le Conseil communautaire a donc décidé d'apporter, à partir du 1^{er} janvier 2016, une aide financière à l'ensemble des personnes âgées retraitées ou invalides concernées par le portage de repas.

Pour bénéficier de l'aide il faut remplir les conditions suivantes :

- être retraité ou invalide
- habiter sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Wissembourg
- faire appel à un traiteur, un restaurateur ou une association pour le portage de repas
- déposer auprès des services de la communauté de communes un dossier de demande de participation financière.

Le montant de l'aide accordée est calculé en fonction des ressources et selon le barème ci-après :

PERSONNES SEULES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	≤ 1000	1001-1 200 €	1 201-1 400 €
PROPOSITION AIDE PAR REPAS	1.50 €	1.00 €	0.80 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 400 €

COUPLES

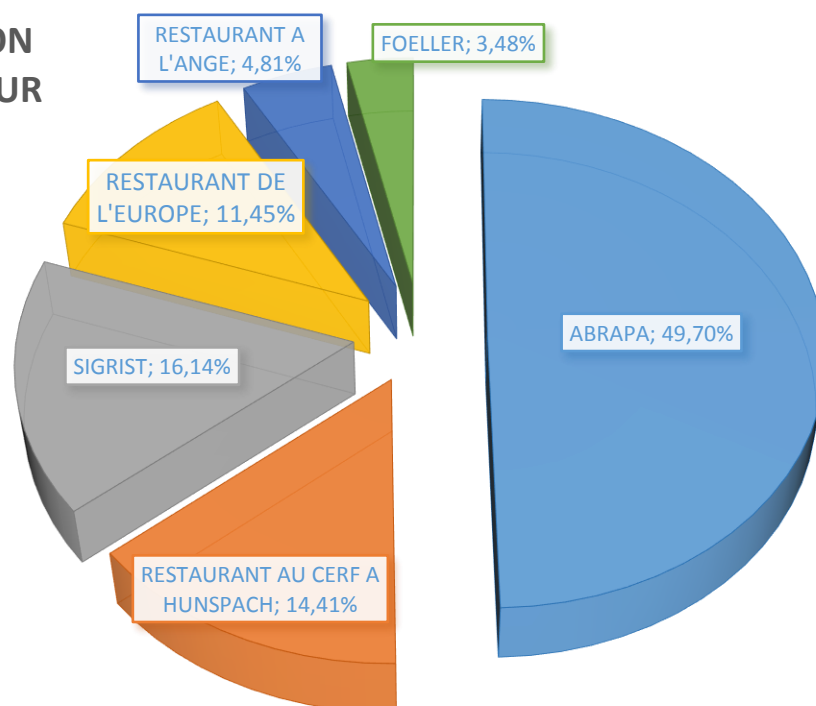
TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	≤ 1500 €	1 501-1 700 €	1 701-1 900 €
PROPOSITION AIDE PAR REPAS ET PAR PERSONNE	1.50 €	1.00 €	0.80 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 900 €

Statistiques 2017

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL	%
ABRAPA	458	400	452	362	414	407	385	438	387	381	375	363	4822	49,70%
RESTAURANT AU CERF A HUNSPACH	148	130	146	105	104	118	106	96	100	124	118	103	1398	14,41%
SIGRIST	93	119	138	94	111	116	118	163	155	161	156	142	1566	16,14%
RESTAURANT DE L'EUROPE	91	73	107	66	95	91	89	107	94	106	102	90	1111	11,45%
RESTAURANT A L'ANGE	26	23	50	48	47	42	40	38	42	42	36	33	467	4,81%
FOELLER	43	40	46	18	20	21	24	37	27	22	21	19	338	3,48%
	859	785	939	693	791	795	762	879	805	836	808	750	9702	100,00%

REPARTITION PAR TRAITEUR



COUT POUR LA COLLECTIVITE :

11 175,60 €														
NOMBRE PERSONNES BENEFICIAIRES		63 dont : ABRAPA 32, SIGRIST 9, RESTAURANT DE L'EUROPE 8, RESTAURANT AU CERF 7, RESTAURANT A L'ANGE (CLIMBACH) 4, FOELLER 3												
(y compris livraisons occasionnelles)														

2. Seniors en vacances

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), établissement public sous double tutelle du Ministère des Finances et du Secrétariat d'Etat au Tourisme, a pour mission de développer l'accès aux vacances pour tous.

Grâce à la convention signée avec cette dernière, un groupe de 39 seniors est parti fin juin 2017 à La Couronne Plage-Martigues.

La communauté de communes s'est occupée de tout organiser : réservation, transport, paiement des organismes puis refacturation aux participants, etc... sans contrepartie financière.

Partenaire de l'ANCV depuis 2010, le séjour de 2017 était déjà le 8^{ème} organisé dans le cadre du dispositif « Seniors en vacances ».

En 2017, la semaine de vacances en pension complète (animations et sorties comprises) a coûté 329€/personne pour les retraités bénéficiaires de l'aide ANCV et 514 €/personne pour les retraités non bénéficiaires, car imposables.

3. Structure d'Accueil de Jour pour personnes âgées (SAJ)

La Structure d'Accueil de Jour située au 25 rue Bannacker à Wissembourg a ouvert ses portes en novembre 2004. La structure est gérée par le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter, mais la communauté de communes a financé les travaux d'aménagement des locaux et supporte toutes les charges locatives de la copropriété, soit en 2017 un montant de 3 236.74€.

TOURISME ET PATRIMOINE



I. REALISATIONS

A. Parcours extérieur du Fort de Schoenenbourg

Elus en charge du service :

Stéphanie KOCHERT – 6^e Vice-Présidente

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Un parcours permettant de découvrir les ouvrages externes du Fort de Schoenenbourg est en cours d'aménagement sur les communes d'Ingolsheim et de Hunspach. Elaboré en partenariat avec l'Association des Amis de la Ligne Maginot et le Club Vosgien de Soultz-Merwiller, ce parcours pédestre de 4km mettra notamment en valeur les blocs de combat visibles depuis la RD76 entre Hunspach et Bremmelbach, les terrils d'extraction ayant permis le percement des galeries du Fort de Schoenenbourg, l'abri du Grasersloch, etc.

Sa finalisation est prévue pour l'automne 2017.

Réalisations 2017 :

- Réfection du chemin d'accès aux coupoles
- Consultation pour la conception fabrication et pose de panneaux pédagogique, entreprise retenue : PIC BOIS
- Balisage directionnel par le Club Vosgien de Soultz-Merwiller
- Consultation pour la fourniture de mobilier, entreprise retenue : SODILOR



Actions et projet en cours

- Organisation d'un évènement pour l'inauguration du circuit avec la participation des ouvrages de la Ligne Maginot d'Alsace du Nord : Le Four à Chaux de Lembach, la Casemate d'Oberroedern, le Musée de L'abri de Hatten et le Fort de Schoenenbourg. Création d'un billet d'entrée unique commun aux 4 ouvrages
- Création d'un dépliant promotionnel du circuit

B. Itinéraires cyclables

Elus en charge du service :

Stéphanie KOCHERT – 6^e Vice-Présidente

Serge STRAPPAZON – Président

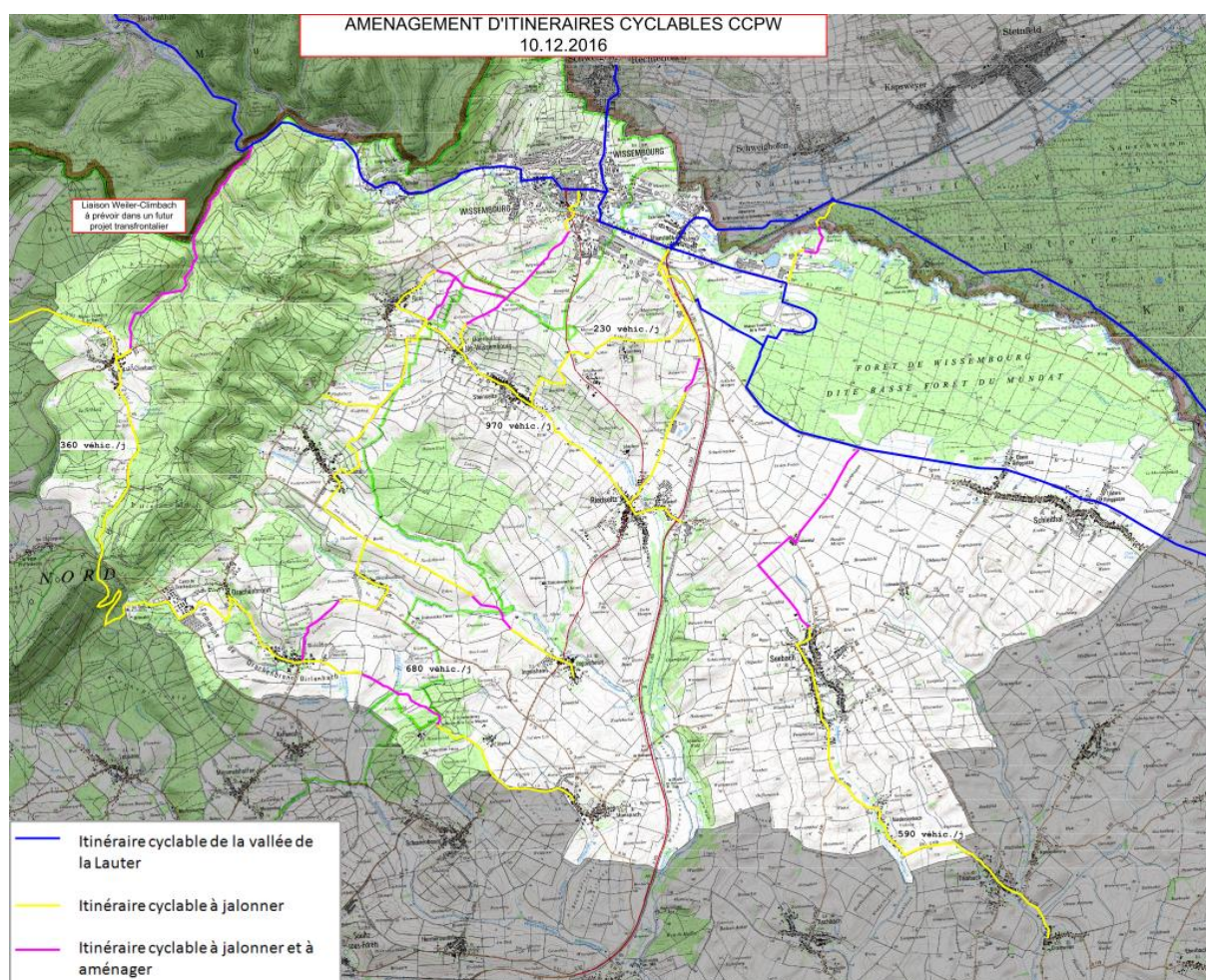
Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Création de nouveaux itinéraires cyclables

De nouvelles liaisons cyclables sont actuellement à l'étude. Elles permettront de mailler le territoire en aménageant des liaisons complémentaires entre des pistes cyclables existantes et en jalonnant certaines routes départementales à faible trafic. Les tracés sont en cours de finalisation. Ces nouvelles liaisons permettront notamment d'ouvrir des liaisons vers le Sud du territoire.

L'ensemble des Maires a été rencontré en 2016/2017 afin d'affiner le schéma d'itinéraire cyclable ci-dessous :



C. Points de vue touristiques

La communauté de communes du Pays de Wissembourg a aménagé deux points de vue touristiques courant 2017.

Point de vue Rott

Le premier est situé sur les hauteurs de Rott. Aménagé sur l'itinéraire pédestre du sentier arboricole, ce point de vue est équipé d'une table-banc, de poubelles, d'une table d'orientation permettant d'apprécier le panorama sur les vignes et l'ensemble de la plaine rhénane ainsi que d'une terrasse en concassé qui permettra d'accueillir ponctuellement un chapiteau lors de manifestations.



Point de vue Rott

Point de vue Cleebourg Reifenberg

Le second point de vue est situé sur les hauteurs de Cleebourg au lieu-dit Reifenberg. Aménagé sur l'itinéraire pédestre du sentier viticole, ce point de vue est équipé d'une table-banc, de poubelles, ainsi que d'une terrasse en concassé qui permettra également d'accueillir ponctuellement un chapiteau lors de manifestations.



Point de vue Cleebourg

II. PROJET TOURISTIQUE CCPW EN LIAISON AVEC LE CRSD DE DRACHENBRONN

La restructuration de la Base Aérienne 901 de Drachenbronn et sa transformation en « élément air rattaché » à la BA 133 de Nancy, décidée par le ministre de la défense, a entraîné une réduction importante des effectifs à partir de l'été 2015. Face aux impacts économiques, techniques et démographiques de cette décision, un dispositif d'accompagnement a été mis en place avec le contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) signé le 29 novembre 2016 et porté par la communauté des communes du Pays de Wissembourg. La stratégie de redynamisation développée dans le CRSD signé le 29 novembre 2016 comprend douze actions regroupées autour de 4 axes :

1. Le développement touristique

S'agissant du développement touristique, le PLUi a été adapté afin de rendre possible la mise en œuvre de cette action. Toutes les études préalables ont ainsi été menées dans cette perspective.

De fait, le projet touristique de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg s'appuie sur une stratégie économique établie depuis 2014 et contient les orientations suivantes :

- Valoriser le territoire concerné par des investissements réalisés par la collectivité en liaison avec le Département dans le cadre des anciens Contrats de territoires : action forte ayant pour but d'améliorer et de développer les circulations douces et valoriser les sites existants (Ligne Maginot, terroir, points de vues, aire de camping – cars, itinéraires cyclables, sentiers pédestres etc).
- Elaborer avec les Communautés de Communes voisines et les partenaires Allemands une stratégie de territoire qui valorise l'image de ce territoire Nord et développer les outils de promotion de cette destination touristique. Le regroupement des Offices de tourisme concernés est étudié avec l'aide de l'ADT ; un chargé de mission sera recruté pour mener à bien ce projet.
- Favoriser l'émergence de projets de développement touristiques portés en particulier par des investisseurs privés.

Enfin, fin 2017, un cahier de charges a été établi afin de lancer l'étude de reconversion de l'ancienne BA 901 de Drachenbronn.

2. La dynamisation du tissu des TPE-PME (soutien aux projets d'investissement, développement d'un immobilier dédié, accompagnement au déploiement du THD)

Tout le travail préparatoire nécessaire à la mise en œuvre effective de l'aide à la création d'emplois dans le périmètre du CRSD ainsi que le dispositif d'aide à la transition numérique des PME/TPE a été préparé fin 2017 en lien étroit avec les chambres consulaires.

3. Le soutien aux équipements liés à la BA901

Ce volet du CRSD est mené directement en lien avec la commune de Drachenbronn.

4. La coordination, le suivi et la mise en œuvre du CRSD.

Après publication du poste et sélection des candidats conjointement par les services de l'Etat et la communauté des communes, un chargé de mission a pris ses fonctions le 1er novembre 2017.

Un premier point d'étape est intervenu le 30 novembre 2017 à l'occasion d'une réunion du comité de pilotage (COPIL) placé sous la présidence du Préfet de la Région Grand Est, préfet du Bas-Rhin.